



Assemblée générale

PROVISOIRE

A/44/PV.67

13 décembre 1989

FRANCAIS

Quarante-quatrième session

ASSEMBLEE GENERALE

COMPTE RENDU STENOGRAPHIQUE PROVISOIRE DE LA 67e SEANCE

Tenue au Siège, à New York,
le mercredi 29 novembre 1989, à 15 heures

Président : M. GARBA (Nigéria)
puis : M. ABDOUN (Soudan)
(Vice-Président)
M. HURST (Antigua-et-Barbuda)
(Vice-Président)

Organisation provisoire des travaux

Question de Palestine [39] (suite)

- a) Rapport du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien
- b) Rapport du Secrétaire général
- c) Projets de résolution

Le présent compte rendu contient le texte des discours prononcés en français et l'interprétation des autres discours. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels de l'Assemblée générale.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être présentées, dans un délai d'une semaine, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Département des services de conférence, bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

La séance est ouverte à 15 h 30.

ORGANISATION PROVISoire DES TRAVAUX

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je voudrais faire connaître aux délégations l'organisation provisoire des travaux pour la fin de cette semaine et le début de l'autre.

Vendredi 1er décembre, dans l'après-midi, l'Assemblée se prononcera sur les trois projets de résolution présentés au titre du point 37 de l'ordre du jour : "La situation au Moyen-Orient".

Mardi 4 décembre, dans la matinée, l'Assemblée examinera les rapports de la Sixième Commission. Le même jour, elle commencera l'examen du point 18 de l'ordre du jour "Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux". Mardi 5 décembre, dans l'après-midi, elle examinera les rapports de la Quatrième Commission.

Mercredi 6 décembre, dans la matinée, l'Assemblée étudiera le point 26 de l'ordre du jour "Arrêt rendu par la Cour internationale de Justice le 27 juin 1986 dans l'affaire des activités militaires et paramilitaires au Nicaragua et contre celui-ci : nécessité d'application immédiate". Le même jour, au titre du point 39 de l'ordre du jour "Question de Palestine", l'Assemblée se prononcera sur les projets de résolution présentés dans le cadre de cette question.

J'espère être en mesure, demain, de confirmer aux délégations cette organisation des travaux.

POINT 39 DE L'ORDRE DU JOUR (suite)

QUESTION DE PALESTINE

- a) RAPPORT DU COMITE POUR L'EXERCICE DES DROITS INALIENABLES DU PEUPLE PALESTINIEN (A/44/35)
- b) RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL (A/44/731)
- c) PROJETS DE RESOLUTION (A/44/L.43 à A/44/L.45)

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je propose de clore la liste des orateurs dans ce débat demain à midi. Puis-je considérer que l'Assemblée générale approuve cette proposition?

Il en est ainsi décidé.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je donne maintenant la parole à Mme Absa Claude Diallo, du Sénégal, qui va s'exprimer en sa qualité de présidente du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien.

Mme DIALLO (Sénégal) (Présidente du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien) : C'est pour moi un honneur et un privilège de prendre une nouvelle fois la parole devant l'Assemblée générale, en ma qualité de présidente du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, pour présenter le point 39 de notre ordre du jour : Question de Palestine.

Voilà 15 ans, ce point a été inscrit à l'ordre du jour à la demande de 56 pays, dont le mien, le Sénégal. Ces pays jugeaient essentiel que l'Assemblée examine la question du statut et du destin du peuple de Palestine. Celui-ci avait en effet été ignoré pendant plus de 25 ans, bien que l'Assemblée elle-même, le Conseil de sécurité et d'autres organes de l'ONU aient eu à traiter des répercussions graves du déplacement assorti de violences multiples, de centaines de milliers de Palestiniens depuis 1947 et du déni de leur droit fondamental et inaliénable d'exister en tant que peuple.

En acceptant d'inscrire la question de Palestine à son ordre du jour, l'Assemblée a non seulement reconnu et accepté d'assumer sa responsabilité historique, politique et juridique au regard de cette question, mais elle a aussi permis à un peuple dépossédé d'accéder à une enceinte internationale d'où il peut proclamer son existence et ses aspirations nationales, lutter pour la réalisation de son droit à l'autodétermination et à la participation sur un pied d'égalité, par l'intermédiaire de ses représentants, aux délibérations de la communauté des nations. Avec la création ultérieure, en 1975, du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, l'Assemblée générale a mis en place le mécanisme institutionnel nécessaire pour orienter l'action et les efforts internationaux vers une juste solution de la question de Palestine, fondée sur la réalisation des droits des Palestiniens.

Certains pays ont voté contre les résolutions par lesquelles l'Assemblée modifiait ainsi de façon radicale les approches internationales de la question et les perceptions à tous les niveaux de l'opinion publique, tant gouvernementale que non gouvernementale, sur lesquelles reposent la politique et l'action. De nombreux événements sont intervenus depuis lors, et la communauté internationale, dans son immense majorité, a fini par reconnaître la justesse de l'approche déterminée 15 ans auparavant. La preuve en est que la résolution 43/176 par laquelle l'Assemblée a défini les principes devant présider à l'établissement d'une paix globale au Moyen-Orient a été adoptée par 138 voix contre 2, avec 2 abstentions.

Mme Diallo

La résolution 44/2 dans laquelle l'Assemblée a demandé qu'Israël mette fin à ses politiques et pratiques dans le territoire palestinien occupé et que des mesures soient prises pour assurer une protection internationale aux Palestiniens vivant sous occupation, a été adoptée par 140 voix contre 2 et 6 abstentions, au début de cette session.

Par sa courageuse Intifada, qui se poursuit depuis près de deux ans maintenant, le peuple palestinien a démontré éloquemment sa ferme volonté d'exister et de s'assumer entièrement en tant que peuple, un peuple unifié par une communauté d'objectifs et par des institutions sociales, économiques et politiques qu'il a créées lui-même. Plus qu'un soulèvement, l'Intifada est l'expression d'un Etat-nation en gestation et pour ce genre de cause les peuples ont toujours été prêts à consentir les plus lourds sacrifices.

L'Intifada et des événements majeurs, qui ont suivi, comme la proclamation de l'Etat palestinien indépendant à la réunion du Conseil national palestinien à Alger en novembre 1988 et la déclaration historique faite par le Président Yasser Arafat à la session que l'Assemblée générale a tenue, à Genève, en décembre 1988, ont suscité un soutien international massif sans précédent. Même ceux qui hésitaient encore se sont maintenant ralliés en grand nombre au consensus international croissant et demandent la réalisation concrète des droits des Palestiniens à l'autodétermination et à la souveraineté.

La déclaration d'indépendance et la proclamation de l'Etat palestinien sont désormais reconnues par plus de 110 pays. L'initiative de paix palestinienne a été appuyée par la Conférence arabe extraordinaire au sommet réunie à Casablanca en juin 1989 ainsi que par le Sommet de Madrid des pays membres de la Communauté européenne tenu également en juin 1989. Les Etats parties au Traité de Varsovie, l'Organisation de la Conférence islamique, l'Organisation de l'unité africaine, le Mouvement des pays non alignés, tous ont déclaré qu'ils reconnaissent et soutiennent l'Etat palestinien indépendant.

Mme Diallo

Et c'est ainsi qu'au cours de l'année écoulée, le problème de la réalisation et de l'exercice des droits nationaux inaliénables du peuple palestinien a acquis toute l'importance que l'Assemblée essayait inlassablement de lui donner depuis 15 ans. Tous ceux qui souhaitent sincèrement promouvoir un règlement juste et durable de la question de Palestine reconnaissent à présent que le peuple palestinien et son représentant, l'Organisation de libération de la Palestine, sont les termes mêmes de l'équation à résoudre pour instaurer la paix dans la région, et qu'ils doivent participer sur un pied d'égalité à tous les efforts visant à enclencher un processus de négociation. L'ouverture d'un dialogue sur le fond entre le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique et l'Organisation de libération de la Palestine, les efforts qui ont été fournis de divers côtés, pour amener les parties à se rencontrer ont été des étapes importantes sur cette voie, bien qu'il reste de toute évidence beaucoup à faire pour progresser encore.

Notre comité regrette profondément que le Gouvernement israélien se soit jusqu'à présent abstenu de donner suite à l'initiative de paix palestinienne persistant toujours dans son refus de reconnaître les droits nationaux inaliénables du peuple palestinien. Au nom du Comité, je voudrais, de cette tribune, conjurer les dirigeants d'Israël de se montrer à la hauteur de l'occasion historique que leur offrent l'évolution récente de la situation et le climat international favorable, et de se rallier au consensus international sur la façon de régler ce conflit. Trop de sang a déjà coulé, trop d'hommes, trop de femmes, trop d'enfants ont vécu et continuent à vivre dans la détresse, dans l'humiliation et dans le désespoir. L'occupation militaire et la répression armée sont un affront à la dignité humaine non seulement des victimes mais également des occupants. Israël souhaite-t-il vraiment que ses enfants grandissent en s'accoutumant jusqu'à l'indifférence, aux brutalités et aux actes inhumains qu'exige la perpétuation de l'occupation?

Comme notre comité a pu s'en apercevoir au cours de ses travaux cette année, bien des tendances de l'opinion publique israélienne sont très en avance sur le Gouvernement israélien dans ce domaine. Le nombre d'organisations non gouvernementales israéliennes et le nombre d'Israéliens, y compris des personnalités de différents groupements politiques israéliens, participant à des séminaires et à des réunions d'ONG organisés par le Comité, ont sensiblement augmenté. Il en va de même pour les organisations juives en Amérique du Nord et en

Mme Diallo

Europe occidentale. Des personnalités éminentes, deux du côté palestinien, deux du côté israélien, ont animé un débat fructueux sur le thème "Deux peuples, deux Etats" lors d'une table ronde organisée à l'occasion de la réunion internationale des ONG tenue à Vienne sous les auspices de notre comité en août 1989. Les participants israéliens ont, à cette occasion, fait ressortir que les destinées des Israéliens et des Palestiniens sont inextricablement liées et que les mentalités en Israël ont commencé à évoluer. C'est ainsi qu'une équipe de chercheurs de haut niveau, comprenant des généraux en retraite et des universitaires, avait préparé pour l'Institut d'études stratégiques Jaffe de l'Université de Tel-Aviv, qui est le principal groupe de réflexion d'Israël sur les questions stratégiques, une étude dans laquelle toutes les options avaient été envisagées, et la solution des deux Etats a été jugée, en définitive, la meilleure, compte tenu des impératifs d'Israël à la fois en matière de sécurité et sur le plan économique. Selon les mêmes participants, la plupart des officiers supérieurs de réserve des forces de défense israéliennes estiment que la sécurité d'Israël n'est plus tributaire de l'occupation et qu'une solution politique s'impose. Et cette même optique est partagée par de plus en plus de milieux israéliens.

C'est ainsi qu'au cours de l'année écoulée, les activités conjointes entre Palestiniens - y compris des représentants de l'OLP - et Israéliens se sont multipliées. Des Israéliens, membres de la Knesset, notamment, se sont rendus dans certains villages du territoire occupé à l'occasion de "visites d'amitié", et d'autres Israéliens épris de paix ont apporté soutien et assistance aux populations palestiniennes en bravant état de siège et couvre-feu. Des politiciens et d'autres personnalités des deux bords se sont retrouvés lors de conférences à Jérusalem, à Prague, à Paris, à La Haye, à Oxford, à l'Université Columbia à New York, pour débattre de leurs problèmes et de leurs différends et pour tenter d'y remédier. Notre comité est fier d'avoir pu contribuer à la poursuite et à l'intensification de ce dialogue, grâce à son programme de séminaires et de réunions d'ONG, très encouragé en cela par la détermination dont ont témoigné tous les participants de persévérer dans cette voie du dialogue et de la concertation.

La multiplication des contacts entre les deux parties, à tant de niveaux différents, et en dépit de l'intransigeance dans laquelle persiste le Gouvernement israélien, montre clairement que le conflit se trouve à un tournant décisif et qu'un processus de négociation pourra effectivement s'engager à condition que les

Mme Diallo

autorités israéliennes trouvent enfin la volonté politique nécessaire d'abandonner leurs idéologies maximalistes et exclusives en faveur d'une paix juste assortie des garanties de sécurité voulues pour tous.

Le rapport du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien sur ses travaux au cours de l'année écoulée sera présenté par notre distingué rapporteur, l'Ambassadeur Alexander Borg Olivier, Représentant permanent de Malte. Je n'entrerai donc pas dans les détails de nos activités. Je voudrais toutefois mettre l'accent sur les préoccupations premières et sur les principaux objectifs qui ont orienté le Comité dans l'accomplissement du mandat que l'Assemblée générale lui a assigné lors de sa quarante-troisième session.

Le Comité est d'abord et avant tout sérieusement préoccupé par le fait qu'Israël, puissance occupante, continue d'exercer et d'intensifier dans le territoire palestinien occupé, une répression brutale et de plus en plus dirigée contre les enfants. Le nombre de Palestiniens tués par les forces d'occupation a encore augmenté, atteignant le chiffre de 782 à la fin du mois d'octobre. Dans mes lettres au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité, comme dans mes interventions au Conseil de sécurité et à l'Assemblée générale, j'ai souligné, au nom du Comité, qu'il fallait, absolument, obtenir d'Israël, puissance occupante, qu'il respecte ses obligations, en vertu de la quatrième Convention de Genève, de même qu'il fallait promouvoir l'adoption de toutes les mesures indispensables pour assurer la protection des civils palestiniens vivant sous occupation ainsi que l'acheminement d'une assistance d'urgence. En dépit des efforts inlassables de l'UNRWA, de nombre d'ONG et d'autres organisations intéressées, la communauté internationale n'est malheureusement pas encore parvenue à prendre les mesures nécessaires à cet égard. Le fait que certaines hautes Parties contractantes à la Convention de Genève qui peuvent amener Israël à se conformer aux dispositions de cette convention n'aient pas, jusqu'à présent, exercé les pressions nécessaires sur Israël, nous paraît particulièrement regrettable.

Mme Diallo

Mais il convient de préciser qu'aussi pressant qu'en soit le besoin, la protection et l'assistance ne constituent évidemment pas une fin en soi. L'occupation militaire avec ses conséquences tragiques a été universellement rejetée comme une violation des principes fondamentaux régissant les relations internationales, et elle doit prendre fin. Le Conseil de sécurité, cet organe de l'ONU chargé du maintien de la paix et de la sécurité internationales, doit initier et superviser un processus de paix dans la région. Estimant que l'ONU a, maintenant plus que jamais, le devoir et la responsabilité de promouvoir la paix et la coexistence entre les peuples palestinien et israélien, le Comité a donc redoublé d'efforts pour favoriser la convocation de la Conférence internationale de la paix sur le Moyen-Orient, conformément à la résolution 43/176 de l'Assemblée générale. Cette conférence demeure le cadre le plus largement accepté pour l'instauration d'une paix globale, juste et durable fondée sur la reconnaissance des droits et des aspirations de toutes les parties. Je tiens, à cet égard, à exprimer au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies la vive gratitude du Comité pour ses efforts inlassables et l'assurer à nouveau de notre coopération et de notre soutien sans réserve dans toute nouvelle démarche qu'il pourra entreprendre en vue de faciliter la convocation de cette conférence.

Le Comité estime enfin que le moment est venu pour l'ONU de s'occuper concrètement des besoins socio-économiques actuels et futurs du peuple palestinien et de lui apporter toute l'assistance indispensable pour favoriser le développement autonome du territoire palestinien occupé en prévision de son accession à l'indépendance. A cet égard, les organismes des Nations Unies, les gouvernements ainsi que les organisations intergouvernementales et non gouvernementales devraient maintenir et accroître leur assistance en étroite coopération avec l'OLP.

Le simple courage des enfants de l'Intifada, qui n'ont pas peur d'opposer leurs pierres aux fusils des soldats, a été une source d'inspiration pour nous tous. Nous devons nous garder d'oublier que c'est en définitive dans leur intérêt, dans l'intérêt des enfants israéliens aussi, dans l'intérêt de tous les enfants que nous nous devons de réussir, pour l'avènement d'un monde plus paisible et plus juste, pour tous les enfants, ainsi que nous y invite la Convention sur les droits de l'enfant que l'Assemblée générale a adoptée le 20 novembre 1989.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je donne la parole au Rapporteur du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, qui va présenter le rapport du Comité (A/44/35).

M. BORG OLIVIER (Malte), Rapporteur du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien (interprétation de l'anglais) : C'est un honneur et un privilège pour moi que de présenter à l'Assemblée générale le rapport de 1989 (A/44/35) du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien.

En 1989, comme les années précédentes, le Comité s'est acquitté avec diligence de son mandat sur la base des résolutions adoptées par l'Assemblée générale. Il a continué à garder à l'examen la situation concernant la question de Palestine et à déployer tous les efforts en vue d'encourager la mise en oeuvre de ses recommandations pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien. Il a aussi continué à donner la plus haute priorité à la convocation rapide d'une Conférence internationale de la paix sur le Moyen-Orient, conformément à la résolution 43/176 de l'Assemblée générale.

Au chapitre premier du rapport, le Comité a souligné sa préoccupation face à la grave détérioration de la situation dans le territoire palestinien occupé et la nécessité pressante de prendre les mesures pour la sécurité et la protection du peuple palestinien et d'intensifier les efforts afin d'encourager un règlement global, juste et durable de la question de Palestine. Le Comité a également affirmé son appui à l'Intifada, à la proclamation d'un Etat palestinien et à l'initiative de paix palestinienne, et a invité le Conseil de sécurité à prendre une action urgente en vue de convoquer la Conférence internationale.

Les chapitres II et III sont des chapitres de procédure et résument les mandats respectifs du Comité, de la Division des droits palestiniens et du Département de l'information publique, et fournissent des informations sur l'organisation des travaux du Comité.

Les mesures prises par le Comité en 1989 figurent au chapitre IV du rapport. Dans la partie A.1, l'examen de la situation, le Comité a manifesté sa vive inquiétude face à la grave détérioration de la situation dans le territoire palestinien occupé à la suite du recours accru par Israël à la force armée, dans un effort fait pour réprimer l'Intifada populaire, qui a commencé au début de décembre 1987, contre l'occupation continue et l'annexion graduelle du territoire palestinien occupé et contre les politiques et pratiques israéliennes violant les

M. Borg Olivier

droits du peuple palestinien. Le Comité a suivi la situation, de manière continue, par l'intermédiaire des médias, des rapports des organes et organismes des Nations Unies, aussi bien que par des organisations non gouvernementales, des experts et des gouvernements, et d'autres sources. Comme l'a mentionné le Président du Comité, depuis le début de l'Intifada jusqu'au 31 octobre, le nombre total de Palestiniens tués par balles par les forces armées israéliennes ou battus à mort, tués par inhalation de gaz lacrymogènes, ou par d'autres moyens utilisés par les forces armées israéliennes ou les colons israéliens, atteint le nombre de 782. Le Comité a exprimé sa vive inquiétude face à ce qui semble être le choix délibéré d'enfants comme cibles - 20 % au moins des victimes, et les chiffres ont atteint 46 % en août dernier. En outre, des milliers de Palestiniens ont été blessés par des soldats israéliens.

Dans cette partie, le Comité a également pris acte avec une profonde préoccupation d'autres actions des autorités israéliennes telles que les arrestations massives, l'imposition de la détention administrative sans notification de chef d'accusation ou de procès, d'expulsion et d'interdiction d'organisations populaires, dans les efforts qu'elles font pour éliminer la direction de l'Intifada.

La partie A.2 a) reprend les lettres adressées par le Président du Comité au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité, appelant l'attention sur des incidents précis particulièrement graves. Comme ces lettres ont été distribuées en tant que documents de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité, elles n'ont pas été résumées dans le rapport afin de le rendre plus concis. Par contre, les cotes des documents sont indiquées en haut pour plus de commodité.

En outre, le Comité a suivi attentivement les activités du Conseil de sécurité sur les questions concernant le mandat du Comité, et a participé au débat du Conseil lorsqu'il a été nécessaire, tel que mentionné dans la partie A.2 b).

Le Conseil de sécurité s'est réuni à la demande du Président du Groupe arabe pour le mois de juin 1989 afin d'examiner la situation dans le territoire palestinien occupé - en particulier, l'expulsion de civils palestiniens. Le 6 juillet 1989, le Conseil de sécurité, par 14 voix, aucune voix contre, et une abstention, a adopté la résolution 636 (1989).

M. Borg Olivier

Par cette résolution, le Conseil, notamment, regrette profondément qu'Israël, puissance occupante, continue à expulser des civils palestiniens d'Israël et demande à Israël d'assurer le retour immédiat et en toute sécurité dans les territoires palestiniens occupés des personnes expulsées et de cesser immédiatement d'expulser d'autres civils palestiniens.

Le 29 août 1989, à la demande du Président du Groupe des Etats arabes, le Conseil de sécurité s'est réuni à nouveau pour examiner la situation dans le territoire palestinien occupé et en particulier l'expulsion de civils palestiniens. Le 30 août 1989, le Conseil de sécurité a adopté la résolution 641 (1989) par 14 voix pour, avec une abstention. Par cette résolution, le Conseil déplore qu'Israël, puissance occupante, continue à expulser des civils palestiniens et demande à Israël d'assurer le retour immédiat et en toute sécurité dans les territoires palestiniens occupés des personnes expulsées et de cesser immédiatement d'expulser d'autres civils palestiniens. Il réaffirme que la Convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre, du 12 août 1949, s'applique aux territoires palestiniens occupés par Israël depuis 1967, y compris Jérusalem.

Le Conseil a également tenu des séances en février, juin et novembre 1989 pour examiner la situation dans le territoire palestinien occupé. Cependant, compte tenu du vote négatif d'un membre permanent, le Conseil n'a pas été en mesure de statuer.

La partie A.2 c) traite des mesures prises par l'Assemblée générale. L'Assemblée a examiné la question de Palestine du 13 au 15 décembre 1988 à l'Office des Nations Unies à Genève. Le 13 décembre 1988, l'Assemblée a entendu une déclaration historique du Président du Comité exécutif de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP). Le 14 décembre 1988, le Gouvernement des Etats-Unis a annoncé sa décision d'entamer un dialogue de fond avec l'Organisation de libération de la Palestine. Cette évolution positive a été saluée par tous les Etats participant aux délibérations de l'Assemblée générale. L'Assemblée a adopté cinq résolutions sur la question de Palestine - résolutions 43/175 A, B et C, 43/176 et 43/177 - et compte tenu de l'importance de la question, a décidé de la maintenir à l'ordre du jour de la quarante-quatrième session. En fait, l'Assemblée a repris l'examen de la question de Palestine le 18 avril 1989. La résolution 43/233 a été adoptée à la reprise de la session. Elle prie le Conseil de sécurité

M. Borg Olivier

d'envisager les mesures requises pour assurer la protection des Palestiniens dans le territoire palestinien occupé.

Comme je l'ai déjà signalé, le Comité, en 1989, a continué à accorder la plus haute priorité à la convocation de la conférence internationale de paix sur le Moyen-Orient proposée conformément à la résolution 43/176 de l'Assemblée générale. Ses efforts à cet égard figurent en détail dans la partie A.3 du chapitre IV. Le Comité exprime sa gratitude à la communauté internationale pour l'appui donné à la conférence et note que les efforts du Secrétaire général à ce sujet n'ont pas jusqu'à présent été couronnés de succès.

Le Comité exprime l'avis que la poursuite de l'Intifada et l'intensification des mesures de répression par Israël, puissance occupante, ont créé une situation critique qui rend impérieux un progrès vers un règlement global, juste et durable de la question de Palestine, qui est au coeur du conflit arabo-israélien au Moyen-Orient. En même temps, les événements survenus durant l'année ont également suscité un nouvel élan international vers un règlement négocié sous les auspices des Nations Unies. Le Comité a donc continué de souligner que le Conseil de sécurité et les parties directement concernées devaient d'urgence saisir cette occasion pour prendre des mesures positives en vue de la convocation de la conférence.

Le reste de cette partie contient une liste des conférences et réunions internationales au sein desquelles le Comité était représenté en raison de leur pertinence particulière s'agissant de ses travaux et une liste de documents concernant les mesures sur la question de Palestine qui ont été prises par les organes des Nations Unies, le Mouvement des pays non alignés et les organisations intergouvernementales. Les documents indiquent une intensification de la préoccupation internationale en ce qui concerne la situation actuelle et l'appui aux recommandations du Comité pour trouver une solution globale, juste et durable à la question de Palestine.

La partie B.1 décrit les activités organisées par le Comité dans ses efforts continus pour étendre ses contacts avec les organisations non gouvernementales et pour coopérer avec elles dans leur contribution à une prise de conscience plus poussée des faits concernant la question de Palestine. Trois colloques régionaux d'organisations non gouvernementales ont eu lieu en Afrique, en Amérique du Nord et en Europe, et une réunion internationale de ces organisations a eu lieu à Vienne.

M. Borg Olivier

Deux réunions préparatoires ont également eu lieu. Le nombre des organisations non gouvernementales, dont plusieurs des territoires occupés et d'Israël même, qui ont participé à ces réunions était plus élevé que les années précédentes.

Le Comité note que les diverses déclarations adoptées à ces réunions appuyaient l'initiative de paix de la Palestine et la proclamation de l'Etat de Palestine. Elles demandaient aux Gouvernements des Etats-Unis et d'Israël d'accepter l'initiative de paix de la Palestine et de convenir la convocation de la conférence internationale de paix sur le Moyen-Orient, conformément à la résolution 43/176. Les réunions se sont également félicitées du dialogue entamé entre les Etats-Unis et l'Organisation de libération de la Palestine.

Comme cela est indiqué dans la partie B.2, des colloques ont eu lieu en Afrique et en Amérique du Nord. Dans les conclusions et recommandations adoptées à ces colloques, les participants ont exprimé leur conviction que l'évolution récente concernant le conflit arabo-israélien et la question de Palestine, qui se trouve au coeur du conflit, avait créé un élan nouveau vers une solution sur la base des résolutions des Nations Unies et dans le cadre de l'ONU et ont appuyé pleinement la résolution 43/176 comme étant la base d'une paix globale. Les Etats-Unis étaient instamment priés de poursuivre leurs contacts avec l'OLP et d'élargir la portée politique du dialogue.

La partie B.3 contient des renseignements sur les activités de la Division des droits palestiniens en matière d'études, de recherche et de collecte d'information, et sur la commémoration de la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien.

Le chapitre V du rapport donne le détail des activités du Département de l'information, qui poursuit son programme d'information sur la question de Palestine en vue d'accroître la diffusion à l'échelle mondiale d'une information exacte et détaillée sur la question. Le programme d'information comprend la diffusion de communiqués de presse, de publications et de matériel audio-visuel, ainsi que l'organisation de missions d'enquête journalistique et de rencontres régionales et nationales de journalistes.

Les recommandations du Comité, qui figurent au chapitre VI, ont été rédigées compte tenu des nouveaux événements survenus depuis la dernière session de l'Assemblée générale. Le chapitre récapitule les événements importants de l'année écoulée - deuxième année de l'Intifada - en particulier la proclamation d'un Etat

M. Borg Olivier

palestinien indépendant, l'initiative de paix palestinienne et la détérioration constante de la situation dans le territoire occupé. Il souligne le devoir moral des Nations Unies et de la communauté internationale dans son ensemble de redoubler d'efforts pour aboutir à un règlement et assurer la sécurité et la protection du peuple palestinien dans le territoire occupé. Le Comité réaffirme ses recommandations originales, qui figurent une fois de plus en annexe au rapport, et demande au Conseil de sécurité de prendre des mesures à cet égard. Il réaffirme également la validité de la Déclaration et du Programme d'action adoptés par la Conférence internationale sur la question de Palestine tenue en 1983 et réaffirme que la reconnaissance, la réalisation et l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien sont des conditions indispensables au règlement de la question de Palestine et que l'évacuation par Israël des territoires occupés est une condition sine qua non pour l'exercice de ces droits.

Le Comité réaffirme le consensus international selon lequel l'Organisation de libération de la Palestine est le représentant unique et légitime du peuple palestinien et que sa participation, sur un pied d'égalité avec les autres parties, est indispensable dans les efforts et les débats visant à établir la paix. Il se félicite de la Déclaration d'indépendance du 15 novembre 1988, qui est totalement conforme à la résolution 181 (II) de l'Assemblée générale, en date du 29 novembre 1947, et considère que l'Etat palestinien devrait occuper sa place légitime dans la communauté internationale et à l'Organisation des Nations Unies.

M. Borg Olivier

Le Comité invite également Israël à changer sa position et à se joindre au consensus international. Le Comité demande au Conseil de sécurité de prendre des mesures positives en vue de la convocation de la Conférence internationale de la paix sur le Moyen-Orient en se fondant sur le cadre et les éléments définis dans la résolution 43/176 de l'Assemblée générale, en date du 15 décembre 1988, et réaffirme les principes qui doivent présider à l'établissement d'une paix globale, tels qu'ils sont définis dans cette résolution.

Le Comité recommande aussi que l'Assemblée générale invite une fois de plus le Conseil de sécurité, et en particulier les membres permanents, à examiner les mesures nécessaires à la convocation de la Conférence internationale de la paix sur le Moyen-Orient, y compris la création d'un comité préparatoire, et d'étudier les moyens de garantir les mesures de sécurité conformément à la résolution 43/176. L'Assemblée générale est également priée de renouveler le mandat du Secrétaire général à ce propos.

Le Comité proteste contre l'intensification de la répression par Israël dans le territoire palestinien occupé et demande que des mesures internationales appropriées soient prises pour assurer la protection des Palestiniens et atténuer leurs souffrances. Il demande en outre que l'on apporte toute l'aide nécessaire pour promouvoir le développement autonome du territoire palestinien occupé afin de préparer l'indépendance.

Le rapport du Comité, dont je viens d'esquisser les éléments principaux, couvre la période écoulée depuis la dernière session de l'Assemblée générale et a été mis à jour dans toute la mesure du possible afin que l'Assemblée puisse se faire une idée exacte de la situation actuelle.

Comme le sait l'Assemblée, au début de la présente session, compte tenu de l'extrême gravité des événements en territoire palestinien occupé, le point de l'ordre du jour relatif à la question de Palestine a été brièvement examiné au moment où le Comité terminait l'étude de son rapport à la quarante-quatrième session. Le 5 octobre 1989, le Représentant permanent de la Libye, au nom des Etats membres de la Ligue des Etats arabes, demandait que, étant donné sa gravité, la situation en territoire palestinien occupé fasse immédiatement l'objet d'un examen particulier par l'Assemblée générale.

L'Assemblée a étudié la question en séance plénière le jour suivant et a adopté la résolution 44/2 à la majorité écrasante de 140 votes contre 2, avec

M. Borg Olivier

6 abstentions. Dans sa résolution intitulée "Le soulèvement (Intifada) du peuple palestinien" l'Assemblée générale condamnait les politiques et pratiques d'Israël, puissance occupante, qui violent les droits de l'homme du peuple palestinien dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem; elle exigeait qu'Israël se conforme scrupuleusement à la Convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre; elle demandait à toutes les hautes parties contractantes à la Convention de veiller à ce qu'Israël, puissance occupante, respecte la Convention en toutes circonstances; elle déplorait vivement qu'Israël continue de faire fi des décisions pertinentes du Conseil de sécurité; elle réaffirmait que l'occupation par Israël depuis 1967 du territoire palestinien, y compris Jérusalem, et des autres territoires arabes occupés, ne modifie en rien le statut juridique de ses territoires; elle priait le Conseil de sécurité d'examiner d'urgence la situation afin d'étudier les mesures nécessaires pour assurer une protection internationale aux Palestiniens dans le territoire palestinien occupé; elle invitait les Etats, les Nations Unies et les autres organisations gouvernementales et les médias à poursuivre, en l'accroissant, leur soutien au peuple palestinien; et elle priait le Secrétaire général d'examiner la situation actuelle dans le territoire palestinien occupé depuis 1967, y compris Jérusalem, par tous les moyens dont il dispose et de soumettre périodiquement des rapports à ce sujet, le premier devant être présenté le plus tôt possible.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Conformément aux résolutions 3237 (XXIX) du 22 novembre 1974 et 43/177 du 15 décembre 1988, je donne maintenant la parole à l'Observateur de la Palestine.

M. KADDOUMI (Palestine) (interprétation de l'arabe) : Monsieur le Président, j'ai le plaisir de vous présenter, une fois de plus, nos sincères félicitations à l'occasion de votre élection à la présidence de la quarante-quatrième session de l'Assemblée générale. Votre élection témoigne de la confiance de l'Assemblée en votre sagesse et en la grande compétence qui vous permettra de mener à bien les travaux de la présente session.

Je saisis cette occasion pour dire combien nous apprécions le rôle important et constructif des Nations Unies ainsi que les efforts déployés par le Secrétaire général, M. Javier Pérez de Cuéllar, en traitant les questions et les différends internationaux et en donnant de l'élan à l'humanité en marche vers la paix.

M. Kaddoumi (Palestine)

L'Assemblée générale examine une fois encore, aujourd'hui, la question de Palestine qu'elle étudie depuis des décennies. L'Intifada palestinienne va entamer sa troisième année. Elle a apporté une nouvelle dimension au débat et aux efforts des Nations Unies afin de parvenir d'urgence à un règlement politique qui répondrait aux aspirations nationales du peuple palestinien et qui instaurerait une paix juste au Moyen-Orient.

Dans son rapport du 22 novembre 1989, le Secrétaire général déclare ce qui suit :

"... le message de l'Intifada est direct et sans équivoque, à savoir que l'occupation israélienne ... continuera d'être rejetée et que le peuple palestinien restera résolu à exercer ses droits politiques légitimes, y compris son droit à l'autodétermination." (A/44/737, par. 36)

L'Intifada palestinienne a démontré qu'il serait impossible que l'occupation israélienne se poursuive ou que le statu quo dans la région continue. Il a prouvé la détermination du peuple palestinien de préserver ses droits et son identité nationale. Le monde a reconnu ce fait comme un principe fondamental qui ne saurait être négligé lors de l'instauration de la paix dans la région. La communauté internationale a exprimé cette conviction dans la résolution que l'Assemblée générale a adoptée par consensus à la quarante-troisième session, qui a eu lieu en décembre dernier, à Genève, en se félicitant de l'initiative de paix palestinienne qui a été adoptée par le Conseil national palestinien en tant que base appropriée d'un règlement politique juste.

M. Kaddoumi (Palestine)

Nul doute que la décision prise l'année dernière, à cette même époque, par l'Assemblée d'examiner la question de Palestine à Genève au lieu de New York a été un événement politique majeur, qui a reflété l'appui international d'ensemble en faveur de la Palestine et répondu aux souhaits de la communauté internationale. L'Assemblée générale s'est également félicitée de la déclaration de l'indépendance politique de la Palestine.

Le soutien international très large dont bénéficie l'initiative de paix palestinienne, ressort clairement de la position adoptée par la Communauté européenne dans la Déclaration de Madrid, de la déclaration du Sommet de Bucarest des pays socialistes, de la déclaration de la très récente réunion au sommet des pays non alignés à Belgrade, du soutien essentiel africain et islamique, du plein appui des pays arabes à l'initiative du sommet de Casablanca et des positions adoptées par de nombreux Etats amis comme la Chine, le Japon, l'Autriche, les pays scandinaves et d'autres pays. Ce soutien souligne une harmonie totale entre le fond de l'initiative palestinienne et les positions internationales.

Par ailleurs, Israël continue de rejeter tous les efforts pacifiques palestiniens et internationaux et persiste dans sa politique d'oppression et de terrorisme contre notre peuple dans les territoires palestiniens occupés. Israël continue d'étouffer sous une main de fer la lutte de notre peuple. Les forces d'occupation recourent à tous les moyens possibles de répression et d'oppression, en démolissant des centaines de maisons, en déportant des milliers de citoyens, en emprisonnant des dizaines de milliers de personnes dans des prisons et dans des camps de détention, où elles sont soumises aux formes les plus brutales de torture. Les soldats israéliens utilisent des balles réelles, ainsi que des balles en caoutchouc et en plastique, pour tuer des centaines d'hommes, de femmes et d'enfants palestiniens désarmés.

Les pratiques israéliennes ont été jusqu'au pillage, au vol et à la confiscation des biens se trouvant dans les maisons et les magasins. Ce fut notamment le cas dans la ville de Beit Sahour, près du lieu où naquit Jésus-Christ, le messager de la paix et de l'amour. Israël y a bouleversé délibérément les aspects de la vie en fermant des écoles, des institutions et des universités, en imposant un blocus économique général aux territoires occupés, en empêchant l'arrivée d'une aide et de fournitures aux villages et aux villes assiégés, en infligeant des amendes excessives, y compris à des femmes et à des enfants, en

M. Kaddoumi (Palestine)

limitant la liberté de déplacement de la population palestinienne et, en refusant la liberté de la presse et de la culture. Israël a même attaqué des hôpitaux et assailli des blessés.

Les pratiques israéliennes constituent une tentative désespérée pour mettre fin à l'Intifada, perpétuer l'occupation et interrompre la marche vers la paix. Les Nations Unies et l'opinion publique mondiale ont condamné à plusieurs reprises ces pratiques racistes qui rappellent celles des nazis contre les juifs eux-mêmes et ces méthodes employées par le régime de l'apartheid en Afrique du Sud. Néanmoins, l'Intifada de notre peuple se poursuit et Israël devrait comprendre qu'il ne pourra l'écraser quels que soient les moyens et les méthodes fascistes auxquels il peut recourir, car le peuple palestinien est résolu à payer le prix de sa liberté et de son indépendance indépendamment de l'ampleur des sacrifices à consentir. Notre peuple poursuivra sa juste lutte nationale jusqu'à la victoire.

Par ses pratiques, Israël a montré qu'il est une entité raciste et agressive. Qui ne l'a pas entendu prétendre à tort qu'il est un Etat démocratique. Aussi mérite-t-il d'être condamné et dénoncé au niveau international. Cela s'est reflété dans la société israélienne elle-même, où l'on a assisté à une exacerbation des contradictions et des différences politiques et sociales et où de nombreux groupes et personnalités israéliennes ont exigé que soit mis fin à l'occupation et qu'Israël s'assoie à la table des négociations avec l'Organisation de libération de la Palestine (OLP). Plusieurs groupes juifs de par le monde se sont joints à la campagne de condamnation et de dénonciation. En outre, les Etats-Unis ont sévèrement critiqué la collaboration entre Israël et l'Afrique du Sud dans les domaines militaire et nucléaire.

Le monde est témoin d'une évolution significative dans les relations internationales, un mouvement vers la détente, la compréhension, le désarmement nucléaire et le règlement de conflits régionaux par des moyens pacifiques. Cette politique a été largement couronnée de succès dans plusieurs zones de conflit. La porte entre les pays de l'Europe occidentale et de l'Est s'est largement ouverte et les hommes se rencontrent dans la paix et l'amour. Seul Israël continue d'attiser les flammes de la guerre et de créer, par sa politique et ses pratiques, le plus dangereux foyer de tension et d'agression dans le monde. Cette situation ne peut plus durer, même si les Etats-Unis continuent encore longtemps à apporter un appui sans réserve et détourné à Israël. Le monde évolue vers un avenir dans lequel l'existence de régimes racistes et d'une domination militaire, comme Israël

M. Kaddoumi (Palestine)

et l'Afrique du Sud, ne sera plus tolérable. Ces régimes resteront toujours une source de préoccupation et de tension dans le monde, d'où la nécessité d'accentuer les pressions sur eux. Les Nations Unies sont appelées à prendre des mesures concrètes et urgentes pour assurer la protection des peuples opprimés et les aider à se libérer de l'occupation étrangère, des divisions racistes et à accéder à la liberté et à l'indépendance.

Les Etats-Unis d'Amérique se sont dit prêts à entamer un dialogue avec l'OLP. En réalité, le dialogue a commencé en janvier dernier. Nous nous sommes employés sincèrement à aboutir à une formule acceptable en vue d'un règlement politique. Nous espérons que les Etats-Unis examineraient leur position afin de donner une impulsion à la marche vers la paix. Mais les Etats-Unis ont marqué le pas. Ils ont continué à avancer des questions procédurales et secondaires, ainsi que d'autres questions extrinsèques, afin d'éviter tout débat sur le fond du problème politique. Ils sont allés encore plus loin en adoptant les propositions israéliennes concernant les élections dans les territoires palestiniens occupés, qui ont été présentées par Shamir lors de sa visite aux Etats-Unis, en mai dernier.*

* M. Abdoun (Soudan), Vice-Président, assume la présidence.

M. Kaddoumi (Palestine)

Les Etats-Unis sont venus discuter avec nous ces propositions, bien qu'elles ne nous aient pas été officiellement présentées, comme s'il s'agissait d'une question de démocratie pouvant être réglée par des élections et non pas, avant toutes choses, de mettre fin à l'occupation israélienne. L'objectif de ces propositions israéliennes est de tenir des élections de pure forme, qui légitimeraient l'occupation en tant que premier pas vers l'annexion finale des territoires palestiniens. Ces propositions ont également pour but de diviser les Palestiniens entre ceux qui se trouvent à l'intérieur et ceux qui sont à l'extérieur des territoires palestiniens, afin de tourner leur droit à l'autodétermination et d'isoler l'OLP, leur seul représentant légitime.

L'Egypte a essayé de donner un élan au processus de paix. Elle a adressé 10 questions à Israël au sujet de la nature des élections et des mesures qui s'ensuivraient. Israël a rejeté ces questions et a refusé d'y répondre. Un autre événement s'est produit. M. James Baker, le Secrétaire d'Etat des Etats-Unis, a présenté ses cinq points sur des questions de procédure seulement, sans aborder les questions de fond concernant le règlement d'ensemble, ses conditions et les étapes qui y feraient suite.

Cependant, la position israélienne est restée intransigeante et négative, comme il ressort clairement de la lettre adressée au Secrétaire général des Nations Unies par le Ministre Moshe Arens, dans laquelle Israël insiste pour que le dialogue se limite à un point - les élections telles qu'elles sont prévues dans le plan Shamir - et pour qu'il participe à la sélection des membres de la délégation palestinienne. Israël a rejeté également les principes des auspices internationaux et de la terre pour la paix, et tout rôle de l'OLP dans le dialogue ou dans les négociations.

Quant à nous, l'OLP accepterait un dialogue préliminaire israélo-palestinien, à condition que chaque partie désigne les membres de sa propre délégation sans ingérence d'aucune autre partie; que l'ordre du jour du dialogue soit ouvert; que le dialogue se tienne sous les auspices des cinq membres permanents du Conseil de sécurité; et qu'il représente une étape préparatoire en vue de la convocation de la conférence internationale prévue.

J'aimerais attirer l'attention sur ce que déclare le Secrétaire général dans son rapport sur le Moyen-Orient :

M. Kaddoumi (Palestine)

"... Je partage pleinement les inquiétudes du Conseil de sécurité qui, tout en prenant acte des mesures et initiatives positives prises au cours de l'année écoulée, demeure préoccupé par l'absence de progrès vers la paix au Moyen-Orient et par la grave situation persistant dans les territoires occupés. Je suis aussi profondément préoccupé par le fait que le temps passe et qu'on va peut-être laisser échapper les occasions qui se sont dessinées au cours des 12 derniers mois." (A/44/731, par. 7)

Il ne fait aucun doute que c'est Israël qui est entièrement responsable des obstacles qui entravent les efforts de paix. Les Etats-Unis partagent cette responsabilité, étant donné qu'ils appuient la position intransigeante d'Israël. C'est donc à la communauté internationale qu'il incombe d'adopter une position ferme afin de ne pas laisser échapper les chances de paix actuelles et de ne pas replonger la région du Moyen-Orient dans la violence et la guerre.

L'OLP ne s'oppose pas à la tenue d'élections libres et démocratiques en dehors de l'occupation israélienne et sous supervision internationale, en tant qu'étape sur la voie d'un règlement politique d'ensemble. Cela étant entendu, nous nous sommes félicités des principes et des mesures adoptées par les Nations Unies pour la solution de la question namibienne. La Conférence internationale de la paix sur le Moyen-Orient est le cadre approprié pour la tenue des négociations requises pour élaborer un règlement juste, à condition qu'y participent les cinq membres permanents du Conseil de sécurité, avec les parties au conflit, y compris Israël et l'OLP, seul représentant légitime du peuple palestinien.

Le Président Bush a déclaré que pour, rétablir la paix au Moyen-Orient, il était indispensable de mettre fin à l'occupation israélienne des territoires occupés. En outre, M. Baker, le Secrétaire d'Etat, a demandé à Israël de renoncer à son rêve d'un grand Israël et de permettre au peuple palestinien d'exercer ses droits politiques légitimes. M. Shultz avait dit la même chose. Nous pensons que les Etats-Unis peuvent jouer un rôle positif et effectif pour arriver à une solution pacifique mais cela exigerait qu'ils traduisent leurs idées en actes politiques et en mesures concrètes.

Nous avons dit qu'un consensus international s'était dégagé dans la résolution 43/176 de l'Assemblée générale, qui contenait les bases et les principes d'une juste solution du conflit arabo-israélien. Au cours de sa dernière session, l'Assemblée générale s'est félicitée de la déclaration créant l'Etat de Palestine

M. Kaddoumi (Palestine)

et de l'initiative de paix adoptée par le Conseil national palestinien. La reconnaissance de l'Etat de Palestine a ensuite été fermement confirmée par l'échange de représentants diplomatiques avec plus de 80 Etats Membres des Nations Unies. Nous estimons par conséquent qu'il est temps pour l'Assemblée générale de prendre d'autres mesures pour confirmer cette reconnaissance et accorder à l'Etat de Palestine son statut normal d'observateur auprès de l'Assemblée générale.

M. Kaddoumi (Palestine)

A cet égard, je voudrais exprimer notre satisfaction pour l'excellent travail accompli par le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien et pour les importantes recommandations contenues dans le rapport de ce comité.

Les Nations Unies et leurs institutions spécialisées, notamment l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), ont apporté un important soutien pour alléger les souffrances de notre peuple dans ces circonstances difficiles. Nous pensons que les Nations Unies devraient poursuivre leurs efforts pour fournir les moyens adéquats de protection au peuple palestinien vivant sous l'occupation, conformément à la Charte et aux résolutions des Nations Unies, ainsi qu'aux conventions internationales relatives à la protection des droits de l'homme et aux libertés fondamentales. Ceci exige que le Conseil de sécurité trouve des moyens pratiques efficaces de dissuader et d'empêcher Israël de poursuivre ses politiques d'oppression et de terreur contre le peuple palestinien. Le Conseil devrait imposer des sanctions à Israël pour ses violations de la Charte des Nations Unies et pour la menace que cela fait peser sur la paix et la sécurité internationales.

L'établissement de la paix dans la région du Moyen-Orient exige comme condition préalable essentielle qu'il soit mis fin à l'occupation israélienne des territoires palestiniens et arabes, permettant ainsi au peuple palestinien d'exercer ses droits inaliénables. C'est pourquoi nous mettons beaucoup d'espoir dans le rôle que peuvent jouer les Nations Unies dans l'établissement de la paix. En même temps, nous poursuivrons notre lutte nationale par tous les moyens légitimes pour mettre fin à l'occupation et pour permettre à notre peuple d'exercer sa souveraineté sur le territoire de son Etat indépendant. Notre quête d'une juste paix ne cessera pas. Nous ne céderons pas et nous ne renoncerons pas à nos droits nationaux inaliénables établis par le droit international.

Je suis heureux de saluer ici et d'exprimer notre reconnaissance à tous ceux qui ont appuyé notre peuple dans sa juste lutte. Nous saluons Sa Sainteté le Pape qui a lancé un vibrant appel pour la liberté du peuple palestinien. Nous saluons également tous ceux qui ont soutenu notre lutte parmi les Etats d'Europe, d'Afrique et d'Amérique latine.

Je voudrais saisir cette occasion pour adresser nos chaleureuses félicitations à nos frères et soeurs de Namibie, alors qu'ils se trouvent au seuil de leur indépendance.

M. Kaddoumi (Palestine)

Je tiens à assurer l'Assemblée générale que nous nous sommes voués au service de la cause de la paix et de la liberté, non seulement en Palestine mais également dans le monde entier. Nous croyons à la coexistence pacifique entre les peuples, sans hégémonie ni domination. En dépit des longues souffrances de notre peuple, nous serons fidèles à ces principes et loyaux à la cause de la paix, non seulement pour notre peuple mais pour tous les peuples de notre région et dans le monde entier.

(L'orateur parle en anglais)

J'avais l'intention de conclure ici mon intervention, n'était la déclaration faite avant-hier ici par le représentant américain, dans laquelle il annonçait que les Etats-Unis cesseraient leur contribution financière aux Nations Unies si l'Assemblée générale votait en faveur du projet de résolution palestinien demandant l'adoption de la désignation de "Palestine". De la sorte, malheureusement, les Etats-Unis cherchent à exercer une pression indue sur les Nations Unies et leurs membres.

Nous ne demandons pas le statut de membre à part entière. Tout ce que nous demandons, c'est que soit utilisée la désignation précise de "Palestine". Les Etats-Unis prétendent soutenir la démocratie et le libre choix mais, outre qu'ils refusent et dénie ce même droit au peuple palestinien, ils cherchent maintenant à en priver les Membres des Nations Unies. Ils essaient d'imposer leur diktat aux Nations Unies. Il incombe aux Nations Unies de prouver leur intégrité. Je suis entièrement convaincu que cette instance votera selon sa libre volonté sur cette question.

M. SALAH (Jordanie) (interprétation de l'arabe) : Le relâchement des tensions entre l'Est et l'Ouest a donné naissance à un esprit d'optimisme quant à la possibilité d'aboutir à une compréhension véritable entre les peuples de cette planète. Cet esprit positif a été exprimé par les dirigeants et les représentants de divers Etats et par de nombreux stratèges. Il y a seulement quelques semaines, plusieurs chefs d'Etat et ministres ont exprimé leur optimisme à propos de ce nouveau climat de compréhension, du haut de cette tribune, devant leurs collègues de l'Assemblée et les peuples du monde entier. Ils ont applaudi au nouveau relâchement des tensions et ont déclaré leur volonté de travailler ensemble pour affronter l'agression et s'attaquer aux causes d'injustices, de conflits et de souffrances endurés par nombre de peuples, et notamment par ceux qui vivent sous

M. Salah (Jordanie)

occupation étrangère. Des déclarations débordantes d'espoir et de confiance en la paix, ainsi que des engagements solennels d'éliminer l'agression, ont sans aucun doute provoqué l'émotion de tous ceux qui aspirent à la sécurité et à la coexistence.

Ces espérances ont en effet été réalisées dans de nombreuses parties du monde. Il y a quelques jours seulement, nous avons vu tomber le fameux mur de Berlin et l'on parle maintenant de ce qui, il y a peu de mois encore, aurait semblé impensable, c'est-à-dire l'unification du peuple allemand en un seul Etat.

Comme les autres, nous Arabes, avons vu se dessiner une lueur d'espoir lorsque nous avons entendu le ton confiant des tentatives répétées en vue de préserver et de consacrer ce nouvel esprit dans les relations entre nations et entre peuples, au point que nous en étions presque venus à oublier les blessures d'où notre sang continuait de couler. Pendant un moment, nous avons pensé qu'il existait une intention et une volonté précises de surmonter les divers obstacles qui s'opposaient encore à l'instauration de la paix dans de nombreuses régions, notamment au Moyen-Orient. Nous pensions réellement que les volontés conflictuelles pourraient être conciliées de façon à mettre fin aux souffrances du peuple palestinien dans les territoires occupés de la Rive occidentale et de la bande de Gaza. Pendant un moment, nous avons pensé qu'il était impossible que le monde s'achemine vers la paix et la compréhension, alors que la région du Moyen-Orient et le problème palestinien s'acheminaient au contraire dans la direction opposée. En observant le peuple allemand se retrouver au mur de Berlin et d'autres peuples voter librement pour décider de leur avenir, le peuple palestinien a dû y voir un exemple frappant de ce que signifiait la détente, et a pu y trouver quelques raisons d'espérer que le cauchemar de l'occupation approchait de sa fin et que les familles dispersées pourraient se retrouver et être réunies sur la terre de leurs ancêtres.

Bien que notre expérience amère avec Israël nous conduise à nous attendre à l'inverse de ce à quoi nous aspirons et de ce que le monde attend, nous avons accepté d'entretenir quelque espoir pour que l'on ne nous accuse pas d'être pessimistes et de laisser passer une occasion précieuse.

M. Salah (Jordanie)

Nous n'avons pas dû attendre longtemps avant de voir que, comme prévu, Israël ne permettrait pas que ce nouvel esprit de compréhension s'étende à la Palestine et à ses environs. Les événements survenus dans les territoires occupés, l'attitude d'Israël face au soulèvement palestinien et toutes les conséquences qui en ont résulté ont prouvé ce que nous savions depuis le début du problème palestinien, à savoir qu'Israël a l'intention de vivre aux dépens du peuple palestinien plutôt que de coexister avec lui et que sa politique est fondée sur le déni et le rejet et non pas sur la bienveillance et l'acceptation.

Par conséquent, ces pratiques et ces mesures contre les Palestiniens sont un exemple typique de ce qu'un occupant étranger peut faire lorsqu'il vise la colonisation et l'expansion. On peut dire la même chose de la réaction d'Israël à chaque effort ou initiative de paix lancé par quiconque, et même par ses amis les plus proches.

Conformément à cette politique, Israël a exploité la nouvelle détente afin de consolider plus encore le statu quo, affermir son occupation des territoires arabes et procéder à leur annexion, après avoir, si possible, dompté la volonté du peuple palestinien. L'exemple le plus éloquent en est les démarches frénétiques que déploie Israël auprès des deux superpuissances pour faire venir des immigrants juifs pour multiplier les implantations sur la Rive occidentale et dans la bande de Gaza. Dans cette perspective, Israël a intensifié ses mesures de répression et obligé ainsi l'Assemblée générale, le 6 novembre 1989 - en plein climat d'espoir et d'optimisme - d'interrompre son débat général pour censurer la répression brutale et le comportement tyrannique d'Israël envers les Palestiniens. Or, c'est maintenant un fait courant que toute condamnation d'Israël par l'Assemblée générale et tout appel exhortant Israël à changer d'attitude et de politique restent sans effet. Quelques semaines plus tard, le Conseil de sécurité s'est réuni pour discuter des mêmes actes illégaux et mesures brutales d'Israël. Dans les deux cas, il y a eu consensus international sur la nécessité de condamner la politique d'Israël et le prier de mettre fin à son occupation des territoires arabes. Toutefois, une seule grande puissance avait un avis contraire et, par son vote négatif, elle a empêché le Conseil d'adopter une résolution condamnant ces pratiques. Ce comportement d'Israël est un élément déstabilisateur qui sape le processus de détente et remet en question son avenir même. Les amis d'Israël semblent être obligés de le placer au-dessus de la loi et de recourir à

M. Salah (Jordanie)

une démarche sélective pour le mettre à l'abri des condamnations et des sanctions. Entre temps, les dirigeants israéliens interprètent cette tolérance comme un appui implicite pour son extrémisme et son intransigeance.

Je n'exagère pas lorsque je dis que le peuple palestinien vit en enfer. Depuis qu'il a occupé la Rive occidentale et la bande de Gaza en juin 1967, Israël a tué des dizaines de milliers de Palestiniens et en a arrêté, emprisonné et expulsé des centaines de milliers après les avoir soumis aux tortures et aux vexations les plus atroces dans ses prisons et dans ses camps de concentration.

Le fait est que nous constatons chaque jour plus d'actes de répression, d'injustices et de brutalités contre les Palestiniens. Chaque jour, les Palestiniens déjà si éprouvés sont victimes de nouvelles atrocités. Il y a tant de vexations et d'injustices, tant de gens détenus et expulsés d'un jour à l'autre, une telle dégradation constante de la situation et une telle escalade des agissements d'Israël que nous n'aurions ni la place ni le temps de signaler tout ce qu'Israël a fait ces derniers temps. L'énormité des actes qu'Israël commet aujourd'hui assombrit les atrocités d'hier. Les représentants seront peut-être choqués d'apprendre qu'il n'y a pas une seule clause de la Déclaration universelle des droits de l'homme qui n'ait pas été violée de manière flagrante par Israël dans les territoires occupés. Plus alarmant encore est le fait qu'il n'y a pas eu un seul Palestinien dont la vie et l'avenir n'aient pas été affectés par la politique d'Israël qui consiste à faire perdre au peuple palestinien l'espoir d'exercer ses droits humains nationaux et légitimes et à le contraindre à faire un choix amer entre l'émigration et la soumission. L'horrible nature de l'occupation a même érodé le tissu de la société de l'occupant lui-même dans la mesure où les voix israéliennes ont commencé à s'élever pour mettre en garde contre les conséquences de l'occupation pour les Israéliens eux-mêmes.

Je n'ai pas le temps de parler en détail des pratiques brutales d'Israël contre les Palestiniens, qui comprennent le meurtre de civils, la destruction du système d'éducation et le pillage économique, comme cela s'est produit pendant des semaines à Beit Sahour. Cependant, je dois souligner la nature horrible des crimes perpétrés par Israël contre des civils palestiniens sans défense. Les enfants palestiniens ont été choisis comme cible spéciale de la campagne brutale lancée par Israël pour écraser l'Intifada palestinienne. Le traitement des civils blessés par les forces israéliennes et les pratiques appliquées aux hôpitaux n'ont pas été

M. Salah (Jordanie)

moins brutaux que le traitement réservé aux enfants palestiniens. L'armée israélienne empêche les ambulances et les équipes de secours de se rendre sur les lieux de carnage dans les villes, les villages et les camps de réfugiés pour évacuer les blessés.

Comme l'a relevé un chercheur, la brutalité des méthodes utilisées par l'armée occupante indique que ces actes ne sont pas le résultat d'un comportement individuel mais font partie d'une campagne systématique d'extermination réalisée sur la base des ordres des commandants de l'armée israélienne.

Avec la même malveillance et la même volonté de tuer les Palestiniens et de détruire le Palestinien en tant qu'être humain, Israël cherche également à fragmenter la société palestinienne, à oblitérer l'identité palestinienne et à détruire l'économie des territoires occupés en utilisant ces territoires comme un marché pour ses biens et produits et comme source de main-d'oeuvre à bon marché, créant ainsi une économie dépendante. Le déficit de la balance des paiements entre Israël et les territoires pour 1988 a dépassé un demi-milliard de dollars.

Les autorités israéliennes - et les colons israéliens appuyés par ces autorités - n'hésitent pas à profaner les lieux de culte, à violer le caractère sacré des Lieux saints et à entraver le déroulement des cérémonies religieuses.

Par ces pratiques, Israël non seulement veut détruire l'individu et anéantir la société palestinienne et son économie, mais poursuit également un autre objectif politique complétant ce programme, à savoir convaincre les Palestiniens et le monde entier qu'il est vain de s'opposer aux mesures prises par les autorités d'occupation et prouver à tous qu'il ne sert à rien de ne pas souscrire aux vœux de Tel-Aviv et que le plus raisonnable serait de capituler et d'obéir. Israël a mené des campagnes de propagande efficaces pour les en persuader et promouvoir en même temps le mythe selon lequel les Arabes rejettent la paix.

M. Salah (Jordanie)

C'est un fait connu que, dans la recherche de ses objectifs politiques d'expansion et d'agression, Israël ne dépend pas seulement de la capacité militaire massive qui est la sienne, appuyée de l'étranger, mais d'une machine de propagande étendue et efficace, combinant l'influence et les connaissances d'innombrables organisations sionistes et juives du monde entier.

La stratégie de cette machine de propagande consiste à désinformer le monde et à faire croire à l'opinion publique mondiale que les actes brutaux et scandaleux commis par Israël ne sont en quelque sorte que la conséquence du "rejet arabe" et non ce qu'ils sont réellement : l'aboutissement inévitable et logique de la politique d'agression israélienne, fondée sur le rejet et le déni. Quiconque cherche à comprendre les pratiques israéliennes à l'encontre du peuple palestinien doit examiner attentivement les objectifs et les politiques véritables d'Israël à l'égard de ce peuple.

La quintessence de cette politique est le déni absolu de l'existence du peuple palestinien et, partant, le déni de ses droit de l'homme et de ses droits politiques.

Dès que l'entreprise sioniste a démarré, le mouvement sioniste a systématiquement nié l'existence du peuple palestinien et agi en partant du principe que la Palestine était "une terre sans peuple". A partir de là, Israël a commencé à réaliser son dessein de colonisation en procédant à la création de colonies de peuplement, dans le contexte d'un processus totalitaire d'encerclement et d'exploitation dans les domaines de l'emploi, de la production et de la culture, refusant aux Palestiniens le droit de travailler sur leur propre terre. La première manifestation concrète de cette politique a donc été un acte flagrant et délibéré d'exploitation et de racisme.

L'autre aspect de cette politique de déni de l'existence du peuple palestinien a été la judaïsation de la Palestine, par la modification de l'identité arabe et du caractère démographique du territoire. Pour ce faire, les dirigeants israéliens ont eu recours à l'expulsion et à d'autres pratiques dont l'Assemblée est parfaitement au courant et sur lesquelles les preuves ne manquent pas.

En même temps, la machine de propagande juive se donnait libre cours, s'efforçant de donner l'impression que le mouvement sioniste en Palestine avait pour noble tâche de "civiliser" cette partie "arriérée" du monde et d'apporter les avantages de la justice sociale, du développement économique et de la prospérité à la région tout entière et à ses habitants. Parallèlement, les agences immobilières

M. Salah (Jordanie)

juives s'affairaient à acheter des terres arabes par tous les moyens détournés, y compris l'extorsion, l'escroquerie et tous autres procédés frauduleux et illégaux.

En l'occurrence, avant le déclenchement de l'Intifada, l'occupation israélienne de la Rive occidentale et de la bande de Gaza était représentée comme une occupation "éclairée et sans parti pris", alors qu'en réalité Israël se rendait coupable des formes les plus répugnantes d'exploitation et des actes de barbarie les plus illégaux. Israël s'efforce à présent de dépeindre ses mesures de répression à l'encontre des civils palestiniens comme des mesures qui lui ont été dictées par la nécessité et qu'il n'a pas prises délibérément, affirmant qu'elles ont été appliquées avec la plus grande retenue. Mais tout le monde sait qu'Israël ne fait rien qui ne soit délibéré et qu'en l'occurrence, il agit par vengeance, de façon arbitraire et sans justification aucune.

Parmi les exemples les plus édifiants de la politique de déni poursuivie par Israël, il y a le déni du droit au retour dont sont l'objet les réfugiés palestiniens chassés de leurs foyers en 1948, ainsi que les Arabes déplacés qui ont été contraints de quitter leurs foyers en 1967, de même que le déni du droit à l'autodétermination au peuple palestinien et le refus d'Israël de reconnaître l'Organisation de libération de la Palestine.

La machine de propagande israélienne a essayé au départ de présenter la résistance arabe légitime à ces politiques comme étant l'oeuvre d'une toute petite poignée d'élites et de propriétaires terriens féodaux luttant pour l'influence et le pouvoir. Lorsque le mouvement de résistance palestinienne a commencé à se manifester, au début des années 60, il a été dépeint par Israël comme un complot ourdi par un groupe de terroristes. Israël s'efforce à présent de dépeindre l'Intifada comme une action orchestrée par un petit nombre d'extrémistes fondamentalistes. Quant à la conférence internationale, Israël s'y oppose vigoureusement pour un certain nombre de raisons. Dans le passé, un des prétextes les plus fréquemment avancés par Israël était qu'une conférence de ce genre conduirait à une expansion de l'influence soviétique au Moyen-Orient et permettrait aux Soviétiques d'avoir leur mot à dire dans le processus de paix. Mais, comme il apparaît maintenant que cet argument a perdu toute crédibilité et qu'il ne peut plus servir de base à un tel prétexte, Shamir a bien été forcé de reconnaître ouvertement que si Israël refuse de participer à une telle conférence c'est parce qu'elle aboutirait au retrait d'Israël des territoires arabes occupés.

M. Salah (Jordanie)

L'élément central de la question de Palestine est le refus d'Israël de reconnaître le droit du peuple palestinien à l'autodétermination dans la terre de ses ancêtres, la Palestine. C'est pour cette raison qu'Israël s'efforce constamment de trouver de nouveaux motifs à l'hostilité arabe à son endroit, de façon à justifier la politique de rejet qu'il pratique à l'égard des Palestiniens. En outre, étant donné que les dirigeants israéliens ne veulent pas reconnaître la réaction des Palestiniens et des Arabes en général à leurs politiques et pratiques, il leur faut constamment trouver d'autres explications à la réaction naturelle des Arabes à la politique de déni et de répression poursuivie par Israël.

En s'efforçant de faire une réalité d'Israël, les dirigeants israéliens s'acharnent à nier la réalité du peuple palestinien. Ils s'efforcent également de créer un certain nombre de mythes et de notions erronées concernant les Palestiniens et les Arabes tout en essayant de transformer les mythes concernant Israël en vérités. Je songe ici à un proverbe qui dit qu'en temps de guerre et de destruction, la vérité est toujours la première victime. Etant donné qu'Israël craint la vérité - l'existence du peuple palestinien et l'attitude modérée des Arabes -, il est normal qu'il fasse tout son possible pour perpétuer une situation de violence et de destruction sans fin, de sorte qu'il puisse continuer de nier cette vérité.

Il est désormais évident que le peuple palestinien n'a pas cédé à une politique visant à le pousser au désespoir. Les pratiques brutales d'Israël n'ont pas réussi à briser sa volonté. Mû par une aspiration naturelle à la liberté ainsi que par la justesse de sa cause et la légitimité de sa lutte, le peuple palestinien s'est engagé dans une noble Intifada qu'il poursuit depuis décembre 1987.

Dès le départ, les dirigeants de l'Intifada ont appelé à la coexistence et à la compréhension, sur la base de la reconnaissance mutuelle entre Israël et le peuple palestinien. L'Intifada est un mouvement de protestation pacifique destiné à mettre en lumière la véritable nature des pratiques inhumaines d'Israël tout en appelant à la libération nationale. L'Intifada a de ce fait détruit le mythe de l'occupation "bénéfique et éclairée" et démenti le mythe du rejet arabe de paix. Elle a prouvé la vitalité du peuple palestinien et démontré que son existence est un fait qui ne saurait être nié ou contesté. Elle a également montré qu'il n'était pas possible de poursuivre l'occupation ou de revenir au statu quo ante.

M. Salah (Jordanie)

L'Intifada a également démontré que l'option politique est la seule voie offerte à toutes les parties. Tout comme elle a imprimé un nouvel élan aux aspirations légitimes du peuple palestinien, l'Intifada a inauguré l'avènement d'un nouveau réalisme palestinien, sous la forme du programme de paix du soulèvement et des initiatives prises par la suite par l'Organisation de libération de la Palestine, dont la principale est celle prise par le Président Arafat à la fin de l'année dernière de reconnaître Israël, renoncer au terrorisme et accepter la résolution 242 (1967) du Conseil de Sécurité, et de remplir ainsi les conditions indispensables au lancement du processus de paix. La décision de la Jordanie de couper ses liens juridiques et administratifs avec la Rive occidentale avait préparé la voie à cet événement. La position pacifique de l'Organisation de libération de la Palestine a rallié l'appui unanime des Arabes. Mais comment Israël a-t-il réagi à tout cela?

M. Salah (Jordanie)

Les autorités israéliennes ont persisté dans leur politique de déni et de rejet. L'exemple le plus flagrant en est leur refus d'engager un dialogue avec les représentants du peuple palestinien avant d'écraser l'Intifada et leur détermination à éliminer la résistance palestinienne pacifique par des moyens militaires. Shamir ne veut pas engager le dialogue avec les chefs de l'Intifada parce que, comme il l'a dit lui-même, ils viendraient à la table de négociation en vainqueurs. Il a également ignoré les initiatives de paix de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP). Dans le passé, ni lui, ni les autres responsables israéliens n'ont accordé la moindre attention aux appels de paix des Arabes et des Palestiniens, sous prétexte que les Palestiniens des territoires occupés étaient faibles et acceptaient l'occupation. Israël n'accepte donc pas la négociation lorsqu'il y a une résistance et ne voit aucune raison de négocier quand la situation est calme.

Ce bref examen des réalités du problème palestinien me conduit à certaines conclusions, que je désire soumettre à l'Assemblée :

Premièrement, Israël n'a aucune intention d'envisager de façon positive les aspects politique, diplomatique et humain de la question de Palestine. Son attitude vis-à-vis des Palestiniens est fondée sur le rejet et le déni depuis le tout début du conflit en Palestine. Les quatre "non" du Gouvernement israélien - non à la conférence internationale, non au dialogue avec l'OLP, non au droit à l'autodétermination du peuple palestinien et non à l'échange de la terre contre la paix - sont une preuve évidente de ce rejet et de ce déni.

Certains pourraient être leurrés par les prétendues élections proposées par Shamir sur la Rive occidentale et dans la bande de Gaza. Cependant les raisons qui ont conduit Shamir à déclarer qu'il acceptait l'idée d'organiser des élections et les conditions imposées par Israël montrent que cette initiative n'est rien d'autre qu'un vain exercice. L'idée a d'abord été imposée à Shamir, et ensuite il l'a utilisée pour tenter de faire avorter l'Intifada, semer la division dans les rangs palestiniens et maintenir l'occupation israélienne sur la Rive occidentale et dans la bande de Gaza. Cela va faire six mois que l'on parle d'un plan américain ou de propositions visant à concrétiser les propositions de l'Egypte, qui ont pour but de mettre en place le plan Shamir pour les élections, que lui-même essaie à tout prix de faire avorter.

M. Salah (Jordanie)

De la sorte, Israël a pu attirer diverses parties dans des discussions grâce à des arguments de procédure dans l'espoir d'arriver à un accord sur d'autres mesures de procédure qui pourraient ensuite permettre d'entamer des discussions sur un plan relatif d'élections, auquel les conditions imposées par Shamir ont retiré tout sens et toute teneur.

Cependant les tentatives d'apaisement et de collaboration avec le Premier Ministre israélien se poursuivent car elles sont considérées comme le seul moyen raisonnable et possible d'arracher un accord à Shamir et aux autres membres de la ligne dure du parti. Entre-temps, Shamir cherche à faire échouer l'initiative qu'il a lui-même proposée en mai dernier. Je pense que chacun sait maintenant que le but de Shamir est plus de faire beaucoup de bruit afin de créer une illusion de mouvement, que de réaliser des progrès véritables vers une solution du problème palestinien. Beaucoup d'observateurs l'ont constaté, et Anthony Lewis, l'éditorialiste bien connu, l'écrivait récemment :

(L'orateur cite en anglais)

"Après avoir rejeté l'initiative Moubarak, M. Shamir a dit qu'il pourrait y avoir d'autres idées à développer. Mais nous connaissons bien cette tactique. Elle vise à créer un semblant d'espoir pour masquer la réalité de la détermination de M. Shamir de ne rien faire." (The New York Times, 8 octobre 1989, sect. 4, p. 21)

(L'orateur poursuit en arabe)

Deuxièmement, il n'est pas possible que l'occupation israélienne se poursuive et on ne peut ni admettre que la situation présente s'installe ni qu'elle revienne au statu quo qui précédait. Chacun doit être conscient que l'option politique est la seule option possible pour résoudre le conflit qui sépare les Israéliens et les Palestiniens. Si l'on considère que l'existence d'Israël est une réalité, on doit alors reconnaître que l'existence du peuple palestinien est également une réalité. La question de savoir s'il y aura la guerre ou la paix est entre les mains des deux parties : les Israéliens et les Palestiniens. Israël croit à tort qu'il peut choisir la guerre et qu'il a donc le monopole d'agir comme bon lui semble. Quarante ans de souffrances ont démontré qu'un règlement politique ne peut se fonder sur l'option d'une seule des parties : la guerre peut conduire à la victoire mais pas à la paix. Le soulèvement pacifique, Intifada, a prouvé que l'option de la guerre n'est pas un monopole d'Israël et que les Palestiniens peuvent choisir la paix. Les deux parties doivent donc coopérer pour assurer le succès d'une option

M. Salah (Jordanie)

qui s'offre aux deux parties, à savoir un règlement pacifique, pour lequel les Palestiniens et les Arabes ont opté.

Troisièmement, il existe un consensus international sur le fait qu'un tel règlement ne peut être réalisé que par un échange des territoires arabes occupés contre la sécurité et la reconnaissance des deux parties. Naturellement, le point culminant sera le respect des droits nationaux du peuple palestinien, le premier et le principal de ses droits étant celui à l'autodétermination sur le sol de Palestine où il est né. Le cadre approprié pour la conclusion d'un tel règlement serait la convocation d'une conférence internationale sous les auspices des Nations Unies et à laquelle participeraient toutes les parties concernées, y compris l'OLP, seul représentant légitime du peuple palestinien.

Des raisons politiques et morales fondamentales justifient la convocation d'une telle conférence internationale.

Les préparatifs de la conférence doivent être entrepris et les garanties internationales indispensables doivent être accordées par le biais du Conseil de sécurité. Il est donc approprié, voire essentiel, que le Conseil de sécurité, face à la dégradation de la situation dans les territoires arabes occupés, débattenne des moyens permettant d'aboutir au règlement pacifique global, dont il a jeté les bases il y a plus de 20 ans lorsqu'il a adopté la résolution 242 (1967) - puis souligné son caractère international six ans plus tard dans la résolution 338 (1973). Chacune de ces résolutions a été adoptée à la suite d'une guerre arabo-israélienne, qui avait pratiquement conduit à un affrontement entre les deux superpuissances, tout à fait en dehors des tribulations et des pertes que ces deux guerres avaient causées dans la région et ailleurs.

Il serait approprié que le Conseil de sécurité réaffirme son adhésion aux deux résolutions que nous venons de mentionner, comme l'a proposé le Secrétaire général dans son rapport du 22 novembre 1989, publié sous la cote A/44/737, et ceci afin de favoriser leur application.

La situation dans les territoires arabes occupés permet de tester sur le terrain la nouvelle tendance visant à chercher des solutions aux conflits régionaux chroniques et à lancer un appel pour que l'on accroisse l'efficacité des Nations Unies. Cet appel s'est concrétisé à la suite de l'initiative prise conjointement par les Etats-Unis et l'Union soviétique d'adopter la résolution 44/23 de l'Assemblée générale du 17 novembre 1989, qui porte sur le maintien de la paix et de la sécurité internationales et le renforcement du rôle des Nations Unies.

M. Salah (Jordanie)

C'est là un progrès dont nous nous félicitons tous, tout comme nous nous félicitons de la nouvelle détente. Nous espérons sincèrement que nos espoirs ne seront pas vains et que les Nations Unies seront capables d'adopter une position décisive et sérieuse en fonction de la situation qui persiste dans les territoires occupés de la Rive occidentale et de la bande de Gaza en raison de préjugés, d'intérêts limités ou d'un manque de vision.

En conclusion, je dois souligner que l'alternative n'est pas de progresser vers une paix juste ou de perpétuer l'occupation. Le progrès et, par conséquent, la réalisation de la paix sont inévitables. La question est de savoir si cela se fera pacifiquement et conformément à nos souhaits collectifs ou suite à des bouleversements ou des convulsions, comme cela s'est produit dans le passé. Shamir ne peut pas perpétuer indéfiniment l'occupation ou empêcher l'avènement de la paix. Cependant, il est en mesure de provoquer ou d'empêcher une catastrophe dans la région. C'est là que le rôle de ses amis et de ceux qui sont armés de bonnes intentions devient important, parce qu'ils peuvent le persuader d'éviter la première possibilité et de comprendre les avantages de la deuxième. Nous plaçons tous nos espoirs dans la perspicacité des membres du Conseil de sécurité et dans leur foi dans la paix, ainsi que dans l'élan engendré par la nouvelle détente entre les deux superpuissances.

M. ABULHASAN (Koweït) (interprétation de l'arabe) : Il me fait plaisir de prendre la parole devant cette assemblée au nom du Groupe arabe des Nations Unies, dont j'ai l'honneur d'être Président ce mois-ci.

Il ne fait aucun doute que la question de Palestine est présentement la plus grave préoccupation du Groupe arabe. C'est une question qui affecte directement la destinée des pays arabes et représente pour eux un engagement national. Les parties à cette question sont en premier lieu le peuple arabe de Palestine, dont l'existence historique est confirmée et qui détient incontestablement des droits légitimes en Palestine, berceau de plusieurs civilisations et religions, et Israël, qui est un Etat implanté dans la région et dont l'existence même est basée sur un expansionnisme de peuplement sans limite, et qui se maintient par la force brute et le mépris de tous les droits, de toutes les lois et de toutes les conventions.

L'examen annuel à l'Assemblée générale de la question de Palestine met à l'épreuve non seulement la volonté de la communauté internationale mais aussi la crédibilité des Nations Unies et l'efficacité de leurs résolutions.

M. Abulhasan (Koweït)

La volonté politique de la communauté internationale de traiter et de résoudre la question de Palestine s'est intensifiée. Cette volonté politique s'est manifestée sous différentes formes. Au centre de ces manifestations se trouve le fait que le peuple palestinien, comme tous les autres peuples du monde, doit pouvoir exercer sans entrave son droit à l'autodétermination, ce qui devrait déboucher sur la création d'un Etat indépendant ayant Jérusalem pour capitale et sur le retour des réfugiés dans leurs foyers.

Seuls Israël, la puissance occupante, qui pratique une politique d'expansion, et les Etats-Unis, qui permettent à Israël de poursuivre cette politique d'expansion et alimentent sa convoitise et sa tendance à l'agression, agissent à l'encontre de la position prise par la famille des nations.

La vraie épreuve de la crédibilité des Nations Unies et de l'efficacité de leurs résolutions a démontré que la volonté politique de la communauté internationale a été insuffisante pour amener Israël à se plier à ces résolutions. C'est pourquoi le peuple palestinien, qui a subi l'occupation sur la Rive occidentale et à Gaza, a dû s'acquitter de ses responsabilités nationales. Ce faisant, il a relevé le défi auquel l'Assemblée générale est confrontée chaque année grâce à l'Intifada, qui dure depuis bientôt trois ans. L'Intifada s'intensifie et elle a attiré dans ses rangs les fils du peuple palestinien à l'intérieur comme à l'extérieur des territoires arabes occupés. Le secret de la force et de l'efficacité de l'Intifada est qu'elle prend sa source dans l'humanité même du peuple palestinien et sur son droit à la vie et à la survie qui est le droit naturel de tous les autres peuples du monde. L'arme de l'Intifada est l'attachement très humain de l'homme pour sa terre et la ténacité et la foi que cet attachement implique.

En même temps que l'Intifada, l'OLP a relevé le défi par une manoeuvre politique active et positive qui a pris la forme des résolutions adoptées par le Conseil national palestinien en novembre 1988 et de la déclaration de la création d'un Etat palestinien indépendant. Par la suite, l'Assemblée générale a adopté sa résolution 43/177 sur la reconnaissance de la déclaration de l'Etat de Palestine.

L'Intifada a hissé la cause du peuple palestinien au premier plan des préoccupations politiques majeures. Cela résulte de la brutalité avec laquelle Israël, la puissance occupante, a réagi à l'Intifada et l'intention évidente d'Israël d'exterminer le peuple palestinien et de se débarrasser des efforts de ce

M. Abulhasan (Koweït)

peuple pour réaliser ses aspirations. Par exemple, le rapport annuel du Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme de la population des territoires occupés montre que l'intensité de la violence et de la répression d'Israël contre les Palestiniens s'intensifie constamment et qu'Israël persiste dans sa politique d'annexion, qui se traduit par la création de colonies de peuplement, de confiscation des terres et des propriétés de Palestiniens, l'installation de colons et l'expulsion des Palestiniens de leurs foyers par tous les moyens. Ce rapport souligne dans ses conclusions que les autorités israéliennes foulent aux pieds les libertés fondamentales des citoyens palestiniens des territoires occupés en imposant continuellement des couvre-feux et en compromettant sérieusement l'éducation en fermant des écoles, des universités et même des jardins d'enfants.

M. Abulhasan (Koweït)

L'horreur des pratiques israéliennes dans les territoires occupés a incité Amnesty International, dont on connaît l'influence sur l'opinion publique et sur les autorités officielles, à préconiser la création d'un comité indépendant pour enquêter sur les événements graves qu'entraînent les pratiques israéliennes dans les territoires occupés. Nous sommes d'autant plus surpris de constater qu'il existe une force qui recourt à de telles pratiques barbares vers la fin du XXe siècle, qui prévalent actuellement l'ouverture d'esprit, la consolidation de la liberté, la détente, la tolérance religieuse et ethnique. Nous sommes encore plus étonnés lorsque ces pratiques s'étendent aux valeurs sacrées, aux lieux de culte et aux Livres saints, que profanent les soldats israéliens, qui en violent ainsi le caractère sacré.

Cette situation odieuse, source de provocation, a conduit le Président en exercice de l'Organisation de la Conférence islamique, l'émir du Koweït, le cheikh Jaber Al-Ahmed Al-Jaber Al-Sabah, à faire une déclaration dans laquelle il condamne énergiquement ces pratiques, notamment les tentatives faites par les colons sionistes, avec l'appui des autorités israéliennes, pour détruire la mosquée Al Aqsa et poser la première pierre à l'édifice de leur temple. Le Groupe des Etats arabes aux Nations Unies, en appuyant cette déclaration, a demandé à tous les Etats et institutions, au nom de 100 millions de Musulmans, de venir à bout de cette haine sioniste criminelle et de redoubler d'efforts pour contraindre Israël à respecter les sentiments religieux des populations des territoires arabes occupés et ceux d'un quart de la population mondiale.

La communauté internationale se demande, aujourd'hui plus que jamais auparavant, ce que deviendra la situation dans les territoires occupés et comment évoluera la question de Palestine - qui est au coeur même du conflit du Moyen-Orient -, alors qu'Israël poursuit impunément ses pratiques inhumaines et ses actes d'agression sionistes et que nous constatons tous la souplesse et le courage des Palestiniens comme l'attestent les résolutions qu'ils ont adoptées, et la position pratique et modérée adoptée par les dirigeants palestiniens, favorables à la coexistence pacifique et à un juste règlement du conflit.

Tout se passe comme si la position pacifique adoptée par les Palestiniens n'avait aucun sens, mais, par contre, une minorité de pays occidentaux saisit immédiatement l'occasion offerte par Israël dès l'annonce de son initiative concernant les élections - une "initiative" que la majorité des Etats et des experts qui suivent de près la question de Palestine savent n'être qu'une

M. Abulhasan (Koweït)

entreprise pour la forme, vide de sens. Cette initiative traite de toute la question comme s'il ne s'agissait que d'un problème secondaire sans aucun rapport avec les aspirations du peuple palestinien et son droit à l'existence.

La vérité aveuglante, c'est que les Israéliens veulent créer une sorte de façade politique infondée au moyen de négociations avec des partenaires de leur choix. Cela signifie que les éléments de leur "initiative" et toutes les conditions qu'elle comporte sont en contradiction flagrante avec tout processus de paix susceptible d'être mené à bien. Au nom de quelle logique veut-on donner à une partie à des négociations qui se déroulent entre deux parties le droit de choisir ses partenaires? Trouve-t-on dans l'histoire un précédent dans ce sens? Il faut ajouter à cela des conditions impossibles à remplir, dont le seul objet est de détruire la paix avant même qu'elle ne soit restaurée - des conditions grotesques selon lesquelles Israël désignerait les catégories de Palestiniens qui, seules, auraient le droit de prendre part aux élections; des conditions qui définiraient a priori la situation qui prévaudra dans les territoires occupés après les "élections", de façon à ne pas même atteindre le minimum requis pour un règlement juste et équitable.

Pendant de longues années, les pays occidentaux ont prié l'OLP d'accepter les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité, en lui demandant de traiter avec réalisme la question de Palestine. C'est précisément ce qu'ont fait les dirigeants palestiniens l'an dernier, parce qu'ils recherchent la paix et souhaitent parvenir à un règlement global et durable.

La question qui se pose à nous aujourd'hui est de savoir ce que vont faire les pays occidentaux et les forces influentes à l'Ouest pour répondre à la réaction historique des Palestiniens? Ou bien s'agit-il purement et simplement d'arracher progressivement des concessions aux Palestiniens et aux Arabes, tandis que les Israéliens adopteront une position encore plus intransigeante - position caractérisée par une avidité insatiable et une oppression intensifiée. Pourquoi les élections ne seraient-elles pas assorties de garanties acceptables qui leur permettraient de constituer l'un des éléments de base, l'une des étapes, d'un processus de règlement global. Pourquoi ne prévoirait-on pas un dialogue équilibré en tant que mesure préliminaire pour préparer la voie à la tenue de la Conférence internationale de paix, telle que l'exige la légitimité internationale. Pourquoi Israël ne s'engage-t-il pas à respecter ne fût-ce que les principes qui sous-tendent

M. Abulhasan (Koweït)

la politique américaine au Moyen-Orient : les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité en tant que base et garantie de sécurité pour tous les pays de la région; la reconnaissance des droits politiques inaliénables du peuple palestinien; et l'acceptation du principe "des territoires pour la paix".

Le monde reconnaît aujourd'hui que les dirigeants palestiniens ont fait preuve de souplesse et de réalisme au plus haut point à l'égard du règlement pacifique de la question palestinienne et de l'instauration de la paix au Moyen-Orient, alors que les dirigeants israéliens sont condamnés et critiqués tant par les pays de l'Ouest que par les pays de l'Est; il n'est pas nécessaire que nous le prouvions ici. Ainsi, les éléments du problème palestinien s'affirment; il ne peut plus subsister de doute à cet égard. Il est urgent que toutes les institutions et tous les Etats Membres de notre organisation déploient, conformément au droit international, aux lois célestes et aux constitutions nationales, tous les efforts possibles pour conduire Israël à un règlement juste, global et durable fondé sur les droits inaliénables du peuple palestinien, notamment son droit à l'autodétermination reconnu par la communauté internationale en tant que droit sacré auquel aucune force ne saurait faire obstacle. Nous savons que la volonté d'un peuple émane de la volonté de Dieu.

M. BADAWI (Egypte) (interprétation de l'arabe) : Depuis plus de 40 ans que l'Organisation existe, cette grande assemblée a assisté à toutes sortes d'événements historiques. Indépendamment des orateurs ou de la question à l'examen, le trait le plus marquant commun à tous les débats est peut-être le fait qu'ils sont l'expression des aspirations des peuples à la liberté et à la vie dans la dignité.

Aujourd'hui, l'Assemblée générale est réunie pour examiner le point de son ordre du jour relatif à la question de Palestine, un an après la proclamation de l'Etat de Palestine et deux ans après le début de l'Intifada palestinienne, qui est un authentique soulèvement populaire de l'héroïque peuple palestinien qui continue à subir le joug de l'occupation israélienne et à lutter pour son droit de l'homme le plus cher et le plus précieux : son droit à la liberté et à l'indépendance.

L'Intifada palestinienne a captivé l'attention de l'opinion publique mondiale et elle a gagné à sa cause la sympathie et l'admiration générales. Elle s'est poursuivie en dépit des conditions difficiles de l'oppression israélienne et des souffrances quotidiennes qu'endurent les fils et les filles de ce peuple. L'Intifada est un mouvement nationaliste, un soulèvement populaire contre les autorités d'occupation. C'est un mouvement populaire qui a ses ramifications dans tous les groupes de la population palestinienne, à l'intérieur comme à l'extérieur des territoires occupés. Il est mené par des civils, dont des femmes et des enfants qui, parce qu'ils sont convaincus que leur cause est juste, consentent de nobles sacrifices et résistent héroïquement aux autorités d'occupation.

Les affrontements sanglants entre les Palestiniens et les forces israéliennes d'occupation en divers points des territoires arabes occupés, auxquels nous avons assisté ces derniers mois, et notamment les mesures de répression prises par les autorités d'occupation dans la ville de Beit Sahur témoignent d'une escalade de l'affrontement entre les forces du droit et celles de la tyrannie. Je puis assurer l'Assemblée que c'est l'opiniâtreté de ce peuple héroïque à résister à l'occupation et à continuer sa marche qui a contraint les autorités d'occupation à battre en retraite.

L'histoire a montré que la violence, les mesures arbitraires et les pratiques d'oppression et d'expulsion n'engendraient pas la sécurité et ne permettaient pas à l'agresseur d'arriver à ses fins, quelle que soit la brutalité des mesures prises.

M. Badawi (Egypte)

La violence n'éteint jamais la flamme de la liberté. La brutalité et les pratiques inhumaines ne feront qu'exacerber la haine et anéantir tout espoir de voir cesser le cycle de violence au Moyen-Orient ou de régler le conflit par des moyens pacifiques afin que le peuple palestinien ait ses droits nationaux garantis et pour qu'Israël et les peuples arabes puissent vivre dans la dignité, la paix et la sécurité.

J'aimerais réaffirmer ce qu'ont dit à maintes reprises le peuple et le Gouvernement égyptiens pour dénoncer les pratiques auxquelles recourt Israël dans les territoires occupés ainsi que sa politique d'oppression et d'occupation.

Lors du débat sur la question de Palestine à Genève l'an dernier, mon pays a dit que nous étions à un tournant historique, que la question de Palestine subissait une transformation importante. Nous avons souligné à cet égard que la majorité des Etats du monde appuyaient l'étonnante proposition palestinienne, telle que contenue dans les documents de la session extraordinaire du Conseil national palestinien, réunie du 13 au 15 novembre 1988, ainsi que la position courageuse et sage adoptée par la direction palestinienne à la suite de cette session.

Aujourd'hui, près d'un an après ce changement historique et deux ans après le début de l'Intifada, le peuple palestinien des territoires occupés lutte toujours pour se débarrasser de l'occupation israélienne et pour pouvoir exercer enfin ses droits nationaux inaliénables, comme tous les autres peuples du Moyen-orient et tous les peuples du monde. Deux années se sont écoulées depuis le commencement de cette juste lutte, à laquelle a été opposée une campagne brutale qui n'épargne pas la population civile, pas même les femmes et les enfants. Le moment n'est-il pas venu pour la communauté internationale de saisir cette occasion et de relancer le processus de paix? Les parties au conflit ont là une occasion unique d'entreprendre un dialogue libre et approfondi, dans le respect mutuel, pour réaliser l'objectif commun : instaurer la paix.

Il y a quelques semaines, le Président Hosni Moubarak a déclaré :

"Le problème du Moyen-Orient a connu divers rebondissements qui ont mis en évidence le problème palestinien et démontré l'importance qu'il y avait de le traiter sous tous ses aspects si l'objectif est d'atteindre une réconciliation historique entre Arabes et Israéliens. Une telle réconciliation mettrait fin à la guerre, au conflit et à la dévastation. Elle ouvrirait également la

M. Badawi (Egypte)

voie à une coexistence créative entre les deux parties, qui ne sont pas divisées par une animosité historique ou par des théories fondées sur des considérations racistes ou ethniques. Les deux parties sont liées par le même intérêt : consolider la paix, la stabilité et le développement en faveur de tous les peuples de la région." (A/44/PV.12, p. 13 à 15)

Le Président Moubarak a ajouté :

"C'est pour cette raison que nous avons insisté pour que le peuple palestinien participe directement aux efforts de règlement par l'amorce d'un dialogue palestino-israélien appuyé par toutes les forces éprises de paix. Pareil dialogue vise à réduire le fossé existant entre les positions, à rechercher comment éliminer une fois pour toutes le conflit sur la base du principe de terres en échange de la paix, à obtenir la coexistence et la coopération entre tous les peuples de la région. L'Organisation de libération de la Palestine, en sa qualité de seul représentant légitime du peuple palestinien, a adopté une attitude positive qui aidera à atteindre ces objectifs. Elle mérite donc tout l'appui de la communauté internationale."
(Ibid., p. 16)

M. Badawi (Egypte)

Depuis que le Président Moubarak a annoncé cette position devant l'Assemblée, l'Egypte a poursuivi ses efforts pour engager le dialogue sans poser de conditions préalables. Elle a engagé des contacts intenses, en étroite coordination avec la direction palestinienne, dans l'espoir de trouver une approche commune pour des mesures susceptibles de mener à la paix, et d'aboutir à un accord sur les dispositions d'un règlement d'ensemble, sur la base des résolutions et principes ayant légitimité internationale, au premier rang desquelles les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité et la reconnaissance des droits nationaux inaliénables du peuple palestinien. Ce dialogue devrait déboucher sur des mesures nécessitant une participation internationale plus large, dans le cadre de la Conférence internationale de paix. De cette façon, un règlement d'ensemble et définitif du conflit arabo-israélien pourrait être trouvé.

L'Egypte a vu dans les propositions israéliennes, indépendamment des points de détail, l'indication qu'Israël est prêt à comprendre la gravité de la situation et à reconnaître que la situation dans les territoires occupés et le processus de paix ne peuvent pas rester en l'état. Cependant, nous estimons que ces propositions contiennent ce qui pourrait être interprété comme une simple tentative pour contenir la situation dans les territoires occupés et empêcher qu'elle ne se détériore, sans pour autant donner le poids qui convient à la question de l'égalité des droits et des devoirs des parties au conflit, à savoir les Palestiniens et les Israéliens, dans le cadre d'un règlement pacifique d'ensemble. C'est pourquoi l'Egypte estime qu'il est de son devoir de continuer d'apporter sa contribution au processus actuel. L'Egypte a rationalisé le cadre de travail du processus et en a souligné quelques points; elle a présenté les 10 points pour compléter les documents soumis à examen dans le cadre de ce processus. Ces documents reposent sur un consensus, conformément aux principes de la Charte, et sur les éléments d'un règlement pacifique au Moyen-Orient.

L'Egypte a proposé un dialogue palestino-israélien au Caire entre deux délégations : une délégation du Gouvernement israélien et une délégation palestinienne. Il importe de mentionner dans ce contexte les points suivants.

Premièrement, le rôle joué par l'Egypte dans le processus actuel est également un rôle d'assistance. L'Egypte ne se considère pas comme un substitut à la partie palestinienne, que ce soit pour prendre des décisions ou pour choisir les membres de la délégation palestinienne : les Palestiniens et leurs représentants légitimes sont les seuls qui puissent le faire.

M. Badawi (Egypte)

Deuxièmement, nous estimons que la délégation palestinienne devrait être composée de membres venant de l'intérieur comme de l'extérieur des territoires palestiniens occupés, à titre de garantie d'une véritable et juste représentation du peuple palestinien.

Troisièmement, chacune des parties aurait bien sûr le droit de demander l'examen de n'importe quel aspect du règlement, y compris la proposition israélienne de tenir des élections.

Quatrièmement, dans le cadre des préparatifs du dialogue, les Etats-Unis ont présenté une proposition en cinq points qui donne lieu actuellement à des délibérations entre les parties afin de définir les positions et de voir comment tirer profit du processus de paix et comment le relancer. A cet égard, je tiens à féliciter la direction palestinienne pour sa volonté d'examiner positivement ces propositions.

Cinquièmement, il va sans dire que ces efforts sont actuellement à un stade très délicat, auquel toutes les parties participantes devraient contribuer aux efforts de paix, ce qui permettrait d'assurer qu'il n'y aura pas de garanties secrètes ou de garanties vis-à-vis d'une seule partie, car cela entraverait le processus de paix à l'une quelconque de ses étapes ou empêcherait l'une quelconque des parties, directement ou indirectement concernée, de contribuer positivement à ce processus complexe et difficile, maintenant ou à l'avenir.

Sixièmement, le dialogue palestino-israélien qui est proposé et dont nous espérons qu'il s'engagera dès que possible, n'est pas, à notre avis, un substitut à la Conférence internationale de paix et ne s'oppose pas à ce que, à une étape ultérieure, toute autre partie puisse apporter sa contribution, que ce soit dans le cadre des Nations Unies ou directement entre parties concernées.

Septièmement, l'Egypte se félicite, comme elle l'a toujours fait, de toute contribution positive au processus de paix et en particulier des garanties internationales qui relèvent de la responsabilité de la communauté internationale tout entière.

J'aimerais pour terminer assurer tous les membres de l'Assemblée que l'Egypte poursuivra ses efforts inlassables pour régler le conflit arabo-israélien afin de permettre au peuple palestinien d'exercer ses droits nationaux légitimes, y compris le droit à l'autodétermination. Mais la paix ne s'instaurera pas dans la région si toutes les parties n'apportent pas une contribution positive. La paix ne pourra

M. Badawi (Egypte)

s'instaurer au Moyen-Orient que sur la base de la justice et de l'égalité entre les peuples de la région, y compris le peuple palestinien tout entier. La paix ne pourra s'instaurer dans la région tant qu'Israël ne traitera pas le peuple palestinien d'une façon qu'Israël pourrait revendiquer pour lui-même et qui serait acceptable par Israël lui-même. L'héroïque peuple palestinien continuera la lutte héroïque jusqu'à ce que ses efforts soient couronnés par ce à quoi il aspire et attache tant de prix, à savoir l'autodétermination et la création de son propre Etat, un Etat où il puisse vivre en paix, dans la sécurité et la fraternité avec tous les peuples du Moyen-Orient.

M. PEJIC (Yougoslavie) (interprétation de l'anglais) : L'examen de la question de Palestine, à Genève, lors de la dernière session de l'Assemblée générale, restera dans les mémoires du fait des décisions politiques majeures qui avaient alors été prises ou proposées. Les événements qui ont suivi n'ont malheureusement pas justifié les attentes et les espoirs de la communauté internationale pour qui, après des dizaines d'années de conflit et de tension, dont la raison essentielle était le déni des droits légitimes du peuple palestinien, les conditions avaient enfin été réunies pour que s'ouvre un dialogue de fond afin que s'engage le processus menant à la solution politique de la question de Palestine.

Au lieu de cela, nous avons assisté à une nouvelle dégradation de la situation dans les territoires palestiniens occupés du fait de la persistance et du renforcement de la politique et des mesures répressives d'Israël visant à écraser l'Intifada, le soulèvement du peuple palestinien contre l'occupation et la domination étrangères. Les buts de l'Intifada sont clairs. Le soulèvement du peuple palestinien qui dure depuis deux ans est l'expression de son refus catégorique de tolérer plus longtemps que persistent la domination étrangère et le déni de ses droits légitimes. La résistance du peuple palestinien contre la domination étrangère, qui retient l'attention depuis des années et a suscité la sympathie la plus large de la communauté internationale, est donc la preuve manifeste que la situation générée par de longues années d'occupation israélienne est intenable.

La situation tendue dans les territoires occupés, qui menace toujours de dégénérer en un conflit plus large dans la région, nous oblige à noter de nouveau avec regret que la tendance au dialogue et à la négociation pour résoudre des

M. Pejic (Yougoslavie)

problèmes internationaux en suspens qui compliquent les relations internationales depuis des années n'a toujours pas trouvé son expression comme il convient s'agissant de la perspective de surmonter rapidement la crise du Moyen-Orient et le problème de Palestine, qui en est le coeur.*

* M. Hurst (Antigua-et-Barbuda), Vice-Président, assume la présidence.

M. Pejic (Yougoslavie)

Par ailleurs, il est difficile de concevoir un raffermissement plus durable des tendances positives qui caractérisent actuellement les relations internationales si des efforts résolus ne sont pas entrepris pour trouver une solution politique à la question de Palestine sur la base de la réalisation des droits inaliénables et légitimes et des aspirations du peuple palestinien, solution qui éliminerait la source probablement la plus dangereuse d'instabilité et de conflit au plan international.

La Yougoslavie et la majorité des pays non alignés soulignent depuis des années que la crise du Moyen-Orient et la question de Palestine ne peuvent pas être résolues par la politique du fait accompli, le diktat et la répression. Elles ne peuvent être résolues que par des moyens politiques, le plein respect des intérêts et des droits authentiques de tous les peuples et de tous les pays de la région et la création de conditions propices à une coexistence pacifique et à la sécurité pour tous.

L'évolution de la position de certaines parties importantes à la crise a largement contribué à éliminer quelques obstacles politiques et psychologiques majeurs et les legs écrasants du passé qui entravaient les efforts tentés pour trouver une solution politique à ce problème particulièrement complexe et dangereux. Nous pensons notamment aux décisions historiques d'une portée considérable adoptées par le Conseil national palestinien, parmi lesquelles il faut citer la proclamation de l'Etat palestinien, que la Yougoslavie et la majorité des Etats Membres de l'ONU ont reconnu, et l'instauration du dialogue américano-palestinien.

Cependant, le fait que certains milieux très influents en Israël continuent de mépriser ou d'assortir de conditions les efforts destinés à trouver une base permettant d'entamer un processus de solution politique de la question de Palestine est une source de vive préoccupation. Il est particulièrement difficile de comprendre le refus constant d'Israël d'engager un dialogue avec l'OLP, que le peuple palestinien des territoires occupés et de la diaspora considère comme étant son seul représentant légitime.

La Yougoslavie, et, il me semble, la grande majorité des pays non alignés, espèrent que la présente session de l'Assemblée générale constituera un tournant décisif dans les efforts tentés pour démarrer un processus pouvant conduire à une solution durable de la question de Palestine. Nous pensons que certaines des

M. Pejic (Yougoslavie)

principales parties à la crise réexamineront leur position actuelle et permettront à l'Organisation des Nations Unies et à ses principaux organes, notamment au Conseil de sécurité, de s'acquitter du rôle qui leur a été confié par la Charte des Nations Unies dans la solution de cette question qui représente sans aucun doute la menace la plus grave à la paix et la sécurité internationales.

Une solution juste et durable de ce problème international exige le retrait d'Israël de tous les territoires arabes et palestiniens occupés depuis juin 1967, la réalisation des droits inaliénables du peuple palestinien, sous la direction de l'OLP, à l'autodétermination et à la création de son propre Etat, de même que le respect du droit de tous les pays et de tous les peuples de la région, y compris Israël, de vivre en paix et en sécurité à l'intérieur de frontières internationalement reconnues.

Dans ce contexte, la communauté internationale, à la quarante-troisième session de l'Assemblée générale, a appuyé quasiment à l'unanimité l'initiative concernant la prompte convocation d'une conférence internationale sous les auspices des Nations Unies, sur la base des résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité, et d'autres résolutions pertinentes des Nations Unies, avec la participation des cinq membres permanents du Conseil de sécurité et de toutes les parties directement concernées, y compris l'OLP, sur un pied d'égalité. A la Conférence au sommet de Belgrade, les pays non alignés ont réaffirmé que la convocation de la Conférence internationale, telle qu'elle est conçue, constitue à l'heure actuelle la façon la plus réaliste et la plus acceptable de garantir une solution juste et durable de la crise du Moyen-Orient et du problème de Palestine. Dans cet ordre d'idées, la Yougoslavie est favorable à l'idée que le Conseil de sécurité s'emploie activement sans plus tarder à trouver la base la plus appropriée au démarrage d'un processus menant à la convocation de la Conférence internationale et elle appuie les efforts déployés par le Secrétaire général des Nations Unies à cette fin.

Nous estimons qu'il est grand temps d'adopter des mesures résolues pour éliminer tous les obstacles qui entravent encore la solution de la question de Palestine. Etant donné la situation explosive qui règne actuellement dans les territoires occupés, cela doit être fait sans plus tarder. Une solution urgente de la question de Palestine a été et doit demeurer l'une des préoccupations essentielles de l'Organisation mondiale. Elle se doit de permettre au peuple

M. Pejic (Yougoslavie)

palestinien d'exercer ses droits nationaux inaliénables et de réaliser ses aspirations. En tant que président du Mouvement des pays non alignés, la Yougoslavie continuera à apporter son soutien total et sa contribution active à l'obtention rapide de cet objectif. Nous nous inspirons en cela de l'idée que tout retard dans le règlement de cette question accroît la menace à la paix et à la sécurité internationales, menace que nous devons prévenir tous ensemble.

M. HUCKE (République démocratique allemande) (interprétation de l'anglais) : A l'occasion de la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien, la République démocratique allemande souhaite réaffirmer son ferme appui aux efforts du peuple palestinien pour exercer ses droits inaliénables.

La lutte menée par le peuple palestinien pour faire reconnaître ces droits a été longue et ardue. La vie de ce peuple est marquée par des épreuves insupportables; il est soumis à des conditions inhumaines dans les camps de réfugiés, à l'occupation et à la répression, ainsi qu'aux violations de ses droits de l'homme perpétrées par les autorités d'occupation. Jusqu'à présent, le peuple palestinien s'est vu refuser le droit de vivre en liberté, et il a été privé de l'exercice du droit à l'autodétermination. Les événements les plus récents indiquent clairement qu'Israël est résolu à poursuivre sa politique d'implantation de colonies de peuplement dans les territoires occupés, d'où la détérioration des conditions de vie de la population palestinienne. Cela exacerbe la situation déjà explosive, et, dans le même temps, sape les possibilités qui sont apparues sur la voie d'un règlement global et juste du conflit du Moyen-Orient, au coeur duquel se trouve la question de Palestine. Cependant, avec l'Intifada qui entre maintenant dans sa troisième année, les Palestiniens ont démontré avec éloquence, que le début d'un processus devant mener au règlement du conflit ne peut plus être différé.

La RDA insiste sur la nécessité de trouver une solution rapide à tous les conflits et d'éliminer toutes les situations de conflit par des moyens politiques. Le Gouvernement de la RDA partage l'avis exprimé dans un certain nombre de documents internationaux selon lequel une paix stable dans la région ne sera réalisée que lorsque le peuple palestinien pourra jouir du droit à l'autodétermination et que le droit d'Israël d'exister à l'intérieur de frontières sûres sera pleinement reconnu. Le soulèvement populaire a créé de nouvelles conditions et de nouvelles possibilités pour une action internationale conjointe dans la recherche d'une solution à la question de Palestine.

M. Hucke (RDA)

S'il est vrai que par le passé une solution au conflit sans l'OLP, seul représentant légitime du peuple palestinien, était à peine concevable, elle est aujourd'hui encore moins imaginable. Et ce, d'autant plus que la proposition réaliste d'un dialogue que la direction de l'OLP a soumise à Israël représente une initiative de paix constructive qui a été largement accueillie au plan international.

M. Hucke (RDA)

Au cours des derniers mois, l'OLP a mené, de façon constructive, cette politique réaliste sur la base des décisions historiques adoptées par la neuvième session du Conseil national de la Palestine. L'OLP a prouvé son esprit de compromis et sa volonté politique de respecter tous les intérêts de façon équitable. La récente proposition d'entamer des pourparlers directs avec Israël, sous les auspices de la communauté internationale, en est un exemple. Cette attitude, la seule qui s'impose pour progresser réellement sur la voie d'une solution, a reçu l'appui unanime du Sommet des Etats arabes à Casablanca.

Aujourd'hui, Israël devrait faire preuve de la même attitude constructive. S'obstiner à refuser la convocation d'une conférence internationale de paix sur le Moyen-Orient, demandée par la communauté internationale, irait à l'encontre des aspirations des peuples de la région à vivre en paix et dans des frontières sûres. De plus, cela ne pourrait qu'aggraver la situation.

L'Assemblée générale, le Conseil de sécurité, le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien et d'autres instances tant dans le cadre des Nations Unies qu'au dehors, se sont constamment efforcés d'obtenir un règlement rapide du conflit du Moyen-Orient pour éviter toute répercussion néfaste sur la paix et la sécurité internationales. Dans de nombreux documents, résolutions et décisions, on peut constater - dans l'ensemble - une convergence de vues sur les éléments clefs d'une solution globale du conflit du Moyen-Orient et de la question de Palestine. Ces éléments comprennent le retrait d'Israël des territoires occupés depuis 1967, la mise en oeuvre des droits inaliénables du peuple palestinien, notamment son droit à l'autodétermination, ainsi que celui de tous les Etats de la région - y compris l'Etat d'Israël et l'Etat de Palestine - à une existence sûre et à un développement progressif. Ainsi, et ainsi seulement, des problèmes tels que celui des réfugiés pourront être résolus.

Tout comme un miroir, la question de Palestine reflète la complexité ainsi que l'intrication des problèmes qui se sont accumulés au Moyen-Orient. Ces problèmes ne peuvent être réglés que par une approche globale et une action commune de toutes les parties intéressées. Pour aborder ces tâches extrêmement complexes, le rôle du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien est des plus importants. A cet égard, nous félicitons la Représentante permanente du Sénégal auprès des Nations Unies, Mme Absa Claude Diallo, pour sa précieuse contribution à la direction du Comité.

M. Hucke (RDA)

En tant que membre de longue date de ce comité, la République démocratique allemande a tenu à participer à la recherche d'un accord négocié acceptable par tous pour permettre au peuple palestinien d'exercer enfin ses droits souverains. Mon pays continuera d'appuyer les travaux du Comité pour parvenir à ces objectifs.

La convocation d'une conférence internationale sur le Moyen-Orient est certainement le moyen le plus approprié pour résoudre les multiples problèmes de la région. Cette conférence devrait réunir, autour de la table de négociation et sur un pied d'égalité, toutes les parties directement intéressées, y compris l'OLP, Israël et les membres permanents du Conseil de sécurité. De la sorte, une solution constructive pourrait être trouvée qui tiendrait compte des intérêts légitimes de toutes les parties intéressées.

La République démocratique allemande appuie tous les efforts pour la convocation de cette conférence. A cette fin, les possibilités qu'offrent l'organisation mondiale devraient être pleinement utilisées, comme le demande le rapport du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien où il est précisé :

"Au cours de l'année passée, le consensus international en faveur de la réunion de la conférence s'est clairement encore affermi. Le Comité prie donc instamment le Secrétaire général de faire tout ce qui est en son pouvoir pour assurer que des consultations actives s'engagent dans le cadre du Conseil de sécurité à cette fin. Le Comité a l'intention de ne ménager aucun effort pour atteindre cet objectif..." (A/44/35, par. 114)

Ces efforts doivent déboucher sur des résultats concrets dans l'intérêt de la paix et de la stabilité au Moyen-Orient, ainsi que dans l'intérêt du peuple palestinien et du peuple d'Israël.

M. DAMODARAN (Inde) (interprétation de l'anglais) : Il y a exactement 42 ans, le 29 novembre 1947, l'Assemblée générale adoptait sa résolution historique 181 (II) sur la question de Palestine. Après quatre décennies et quatre guerres, la situation au Moyen-Orient constitue toujours l'une des plus grandes tragédies de notre époque.

Lors des séances de la quarante-troisième session de l'Assemblée générale à Genève, en décembre dernier, et dans les semaines qui ont précédé, une série d'événements d'importance sans égal avaient donné jour à un optimisme prudent

M. Damodaran (Inde)

permettant d'entrevoir des progrès, tout au moins une recherche sérieuse d'une solution à la question de Palestine. La proclamation de l'Etat palestinien, sa rapide reconnaissance par une majorité d'Etats et la confirmation de cette proclamation par les Nations Unies à travers la résolution 43/77 de l'Assemblée générale, ont constitué des événements d'une importance sans pareil. Yasser Arafat, Président de la Palestine et Président du Conseil national de la Palestine, a impulsé un processus de paix lorsqu'il s'est adressé à l'Assemblée générale. Selon Bassam Abou-Sharif, son conseiller politique, dont les propos ont été rapportés dans The New York Times du 6 novembre dernier, le Président Arafat a émis le point de vue suivant :

"Le peuple palestinien, tenant compte des conseils de ceux qui pensent que les droits des Palestiniens peuvent être plus facilement garantis par des moyens pacifiques que par la violence, recherche une solution négociée qui mènerait à une Palestine libre, vivant en paix avec un Israël dont la sécurité serait également assurée." (The New York Times, 8 novembre 1989)

L'instauration de contacts directs et le commencement d'un dialogue entre les Etats-Unis d'Amérique et l'OLP ont fait naître l'espoir qu'enfin la recherche d'une solution globale juste et durable de la question de Palestine pourrait être envisagée avec réalisme et pragmatisme. Ces contacts ont été vivement appréciés.

M. Damodarazn (Inde)

En suivant le nouveau processus politique de paix visant un règlement lancé par le Président Arafat, diverses propositions ont été avancées par différentes parties dont certaines d'entre elles recherchent sérieusement un règlement juste et durable. Pour arriver à un tel règlement complet, juste et durable au Moyen-Orient, certains éléments essentiels doivent être reconnus. Ils ont été soulignés assez souvent par une majorité écrasante de gouvernements et d'organisations non gouvernementales.

La réalité centrale est que la question de Palestine est au coeur même de la situation au Moyen-Orient. Tout règlement doit tenir pleinement compte des droits inaliénables du peuple palestinien, y compris son droit de rentrer dans sa patrie et de recouvrer sa propriété, son droit à l'autodétermination, à l'indépendance nationale et à l'exercice de la souveraineté d'un Etat indépendant de Palestine, ainsi que la reconnaissance du droit de tous les Etats de la région, y compris la Palestine et Israël, de vivre en paix à l'intérieur de frontières sûres et internationalement reconnues.

Une autre réalité est que l'Organisation de libération de la Palestine est le seul représentant légitime du peuple palestinien. Israël doit se retirer de tous les territoires occupés depuis 1967, y compris Jérusalem et des autres territoires arabes occupés. Il faut trouver une solution fondée sur les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité. Toutes les questions pertinentes peuvent être traitées et résolues lors de la Conférence internationale de la paix sur le Moyen-Orient, sous les auspices des Nations Unies, que l'on propose de convoquer avec la participation, sur un pied d'égalité, de toutes les parties au conflit, y compris l'Organisation de libération de la Palestine et des cinq membres permanents du Conseil de sécurité. Ces éléments et le cadre sont clairement établis dans la résolution 43/176 de l'Assemblée générale de l'année dernière.

Tant qu'Israël continue de refuser aux autres les droits qu'il réclame pour lui-même, le Moyen-Orient ne connaîtra pas la paix sûre et durable qui permettrait à tous les Etats de la région, et à Israël lui-même, de vivre dans la paix et la prospérité.

Le monde traverse une phase historique dans les relations internationales. Un vent souffle qui fait disparaître les nombreux nuages de méfiance et de malentendus. Un nouvel espoir pour un avenir commun est apparu. Plusieurs conflits régionaux ont cédé le pas à l'entente et à la coexistence. Aujourd'hui, les derniers vestiges du colonialisme s'écroulent et la Namibie est au seuil de

M. Damodaran (Inde)

l'indépendance. La seule exception tragique est constituée par le peuple palestinien qui continue de mener une vie de réfugiés en Palestine et ailleurs. La période actuelle de l'histoire nous interpelle pour mettre rapidement un terme pacifique à ce chapitre triste et injuste de l'histoire de la Palestine. Il est temps que la communauté internationale représentée aux Nations Unies, s'acquitte de son devoir historique envers ce peuple.

Le peuple palestinien a lutté vaillamment. L'Intifada est une preuve éclatante de sa ferveur inextinguible et de sa détermination stoïque d'obtenir ses droits et sa patrie par le sacrifice et la non-coopération. Le soulèvement palestinien aura bientôt deux ans, deux ans marqués de souffrances indicibles. Beit Sahour n'en est qu'un exemple, Naharia en est un autre. Rien n'a pu briser l'esprit de liberté manifesté dans la lutte héroïque du peuple palestinien. Nous assistons ici au martyre d'un peuple tout entier, qui provoque en nous tous des sentiments d'admiration, de sympathie et d'appui.

En Inde, nous ressentons des liens très forts de sympathie envers le peuple palestinien et nous lui accordons notre plein appui pour qu'il parvienne à obtenir rapidement ses droits, y compris le droit d'avoir sa propre patrie.

Dans son rapport sur les travaux de l'Organisation, le Secrétaire général a fait les observations suivantes :

"La situation au Moyen-Orient demeure extrêmement préoccupante, à cause non seulement des principes et des questions politiques qui sont en jeu, mais aussi des souffrances que doivent endurer de nombreux habitants de la région du fait que ces questions restent sans issue... Les multiples tentatives que j'ai faites pour ouvrir la voie à un véritable processus de négociation, se sont aussi révélées, jusqu'à maintenant, d'une décourageante inefficacité...

En attendant, la situation dans les territoires occupés par Israël ne cesse de s'aggraver, depuis le début de l'Intifada, voici bientôt deux ans, le bilan s'élève à plusieurs centaines de morts et à des milliers de blessés ou de personnes arrêtées... En dépit des appels lancés par la communauté internationale, de multiples violations des droits de l'homme continuent d'être commises. Cependant, c'est aux aspects politiques du problème qu'il faut s'attaquer pour mettre fin aux affrontements... J'estime donc de mon devoir de rappeler à toutes les parties concernées qu'il est indispensable de lancer d'urgence un véritable processus de négociation sur la base des

M. Damodaran (Inde)

résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité en tenant pleinement compte des droits légitimes du peuple palestinien, notamment de son droit à l'autodétermination." (A/44/L, p. 8)

Ma délégation partage entièrement les sentiments du Secrétaire général et elle est d'accord avec ses recommandations pour trouver une solution.

Le neuvième Sommet du Mouvement des pays non alignés à Belgrade a réaffirmé encore une fois les principes nécessaires pour réaliser une paix globale au Moyen-Orient.

Ma délégation souhaite féliciter le Comité des Nations Unies pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, sous la direction du Représentant permanent du Sénégal, l'Ambassadeur Diallo, pour l'accomplissement des tâches qui lui ont été confiées par l'Assemblée générale. Le Comité a fait des efforts considérables pour favoriser et appliquer ses recommandations, y compris les mesures visant à renforcer la conscience internationale des faits ayant trait à la question de Palestine. La Division des droits des Palestiniens et le Département de l'information publique ont continué de s'acquitter avec talent de leurs responsabilités correspondantes.

Ce matin, les Nations Unies ont célébré la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien. J'aimerais conclure avec un message que le Premier Ministre de l'Inde a envoyé à cette occasion.

"L'Inde entretient des rapports particuliers avec le peuple palestinien.

Notre engagement envers la cause palestinienne a été constant et sans équivoque. Nous sommes convaincus qu'il réalisera bientôt les objectifs légitimes et tant désirés d'autodétermination et d'un Etat indépendant."

M. SOTIROV (Bulgarie) (interprétation de l'anglais) : La délégation bulgare a présenté en détails sa position sur la situation au Moyen-Orient, y compris la question de Palestine, au cours du débat sur le point 37 de l'ordre du jour. Le débat a prouvé une fois de plus de façon convaincante que la question palestinienne est au coeur même du conflit arabo-israélien et qu'une paix durable dans la région est inconcevable sans qu'une juste solution n'ait été apportée à ce problème.

Le monde traverse actuellement une phase sans précédent de son développement. Nous vivons une période où le droit des nations de choisir librement est de plus en plus confirmé comme moyen permettant un processus positif dans les relations

M. Sotirov (Bulgarie)

internationales. Le respect inconditionnel de ce droit traduit dans la pratique contribuerait sans aucun doute à la solution des conflits régionaux existants et en empêcherait d'autres de surgir. Nous estimons que le peuple arabe de Palestine a fait savoir au monde très clairement qu'il souhaitait l'autodétermination et l'indépendance. Le soulèvement dans la Rive occidentale et la bande de Gaza, qui se poursuit depuis près de deux ans, est la preuve éclatante que le peuple de Palestine est résolu à conquérir sa liberté.

M. Sotirov (Bulgarie)

Il est très inquiétant de constater que la plupart des victimes des mesures répressives de la puissance occupante sont des civils, dont beaucoup de jeunes et d'enfants. Nous sommes aussi préoccupés par le fait, souligné dans le rapport du Secrétaire général sur les travaux de l'Organisation, que depuis le début de l'Intifada, la situation dans les territoires occupés par Israël n'a cessé de s'aggraver; des centaines de personnes ont été tuées et des milliers ont été blessées ou sont détenues malgré les appels de la communauté internationale et les demandes répétées du Conseil de sécurité pour qu'Israël respecte ses obligations en vertu de la Convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre.

Les décisions historiques du Conseil national palestinien du 15 novembre 1988 ont souligné une fois de plus le rôle de l'Organisation de libération de la Palestine en tant que seul représentant légitime des Arabes de Palestine. Les décisions du Conseil ont créé de vastes possibilités de tenir un dialogue réel sur la solution juste et durable du problème du Moyen-Orient par le biais d'un processus de négociation efficace sur la base des résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité, compte dûment tenu des droits légitimes du peuple palestinien, y compris son droit à l'autodétermination.

Il est regrettable de constater que les idées positives des décisions d'Alger du Conseil national palestinien et les mesures et initiatives constructives prises par un certain nombre d'Etats arabes n'ont pas abouti à un dialogue entre Israël et les Palestiniens. Cela est dû essentiellement au manque de volonté d'Israël de négocier avec l'Organisation de libération de la Palestine et de retirer ses forces des territoires arabes occupés. Rien ne saurait justifier son intransigeance étant donné que l'Organisation de libération de la Palestine a reconnu explicitement le droit d'Israël d'exister à l'intérieur de frontières sûres et internationalement reconnues et a dénoncé le terrorisme. Nous sommes profondément convaincus que le Gouvernement israélien devrait examiner sérieusement les réalités nouvelles de la région et du monde tout entier.

La République populaire de Bulgarie partage la volonté politique de la majorité écrasante de la communauté mondiale de parvenir à une solution globale, pacifique et durable du problème du Moyen-Orient. Nous croyons que les Nations Unies devraient jouer un rôle de plus en plus important à cet égard,

M. Sotirov (Bulgarie)

en particulier en habilitant le peuple palestinien à exercer ses droits légitimes et inaliénables. Cette attitude correspondrait à la participation croissante de l'Organisation mondiale aux efforts visant à trouver des solutions pacifiques aux conflits régionaux. Dans ce contexte, la République populaire de Bulgarie manifeste une fois de plus son appui à l'idée de convoquer une conférence internationale de la paix sur le Moyen-Orient sous les auspices des Nations Unies, avec la participation de toutes les parties intéressées, y compris l'Organisation de libération de la Palestine, au nom de l'Etat de Palestine, et des cinq membres permanents du Conseil de sécurité.

En conclusion, je voudrais exprimer l'espoir que les Etats impliqués d'une façon ou d'une autre dans le conflit du Moyen-Orient feront preuve de volonté politique, de sagesse et de réalisme dans la recherche de solutions mutuellement acceptables fondées sur un équilibre des intérêts et au bénéfice d'un avenir pacifique, de la sécurité et de la coopération de tous les Etats de la région.

M. ABDELLAH (Tunisie) (interprétation de l'arabe) : L'Assemblée générale est saisie de la question de Palestine au moment où le peuple palestinien est à la veille de commémorer le deuxième anniversaire de son héroïque Intifada contre l'occupation israélienne. Ce soulèvement peut être considéré comme un phénomène rare par sa persistance et l'opiniâtreté qu'il révèle. C'est l'expression d'une volonté résolue de rejeter l'occupation; c'est un effort pour se raccrocher à une identité nationale et pour insister sur le rétablissement de droits nationaux légitimes.

Au moment où la communauté internationale voit des transformations inimaginables jusqu'à présent, et où les barrières matérielles, politiques et idéologiques créées à la suite de la deuxième guerre mondiale s'écroulent, la question de Palestine persiste avec toutes ses tragédies et ses souffrances, et depuis plus de 40 ans, sans être touchée par la vague de liberté qui a déferlé sur d'autres parties du monde.

L'atmosphère de détente qui prévaut dans les relations internationales depuis quelque temps déjà a permis d'endiguer des conflits régionaux, favorisé leur règlement pacifique et consolidé le rôle des Nations Unies dans la recherche de solutions à ces conflits. La dernière d'une telle solution concernait la question de Namibie, qui est entrée dans une nouvelle ère après la victoire du mouvement nationaliste de la South West Africa People's Organization (SWAPO) aux élections constitutionnelles.

M. Abdellah (Tunisie)

Malgré cela, la question de Palestine reste à l'écart de l'évolution positive qui a rassuré l'opinion publique mondiale et lui a redonné un sentiment de sécurité et de tranquillité. Le peuple palestinien continue à affronter les forces de la brutalité et de la tyrannie, armé de son patriotisme et de ses pierres et soutenu par la force de sa détermination, de sa volonté résolue et de sa foi en une vie digne. Il s'est heurté aux formes les plus brutales et les plus âpres du colonialisme, une politique de colons basée sur les déportations, les expulsions et l'expansion. Le peuple palestinien a été déraciné de sa terre et ses propriétés ont été confisquées. Ses moyens de subsistance lui ont été retirés et des régions entières ont été dépeuplées, puis repeuplées par des Juifs de diverses parties du monde.

Il n'est pas surprenant que le peuple palestinien se révolte contre ces conditions, dont le but est de les éliminer par tous les moyens disponibles et d'appliquer des plans sionistes fondés sur l'expansion et l'agression. Si acharnées que soient les tentatives d'Israël pour camoufler la pénible situation du peuple palestinien dans les territoires occupés, notamment depuis deux ans, et quelque stricte que soit la censure imposée à l'information sur ses pratiques brutales, il est apparu tel qu'il est et la vérité est maintenant connue. Son système est basé sur la violation des droits de l'homme, la négation de toute considération morale et l'absence de tout scrupule dans la poursuite de ses buts et de ses plans. Les forces d'occupation n'hésitent pas à assassiner des enfants, à démolir des maisons, à profaner des lieux saints islamiques et chrétiens et à changer le caractère de la ville sainte de Jérusalem.

M. Abdellah (Tunisie)

Elles brisent les os des jeunes gens. Elles enterrent les gens vivants. Elles violent l'intimité des foyers. Elles démolissent les maisons au moindre soupçon, recourant au principe du châtement collectif et, partant, nous rappellent l'époque des ténèbres. Israël devrait tirer une leçon des conséquences désastreuses de cette époque.

La poursuite tenace de l'Intifada depuis plus de 24 mois, malgré les crimes commis par l'armée israélienne et les milices de colons, bras de cette armée, sous formes de répression, de persécution et d'activités arbitraires, n'est rien d'autre que l'expression du refus du fait accompli qu'Israël cherche à légitimer par tous les moyens. La poursuite de l'Intifada reflète donc la réaffirmation de l'unité nationale et du rassemblement derrière l'OLP.

Israël a essayé de décrire l'Intifada comme une activité terroriste. Toutefois, personne n'est dupe de ce subterfuge, pas même ses amis les plus proches. La réalité réfute ces mensonges et montre à l'évidence que les seules armes ce sont les pierres qui servent à résister à l'appareil de guerre d'Israël, qui possède les armes les plus perfectionnées et les plus meurtrières. S'il y a un terrorisme, c'est un terrorisme d'Etat, auquel Israël se livre chaque jour sur la Rive occidentale et dans la bande de Gaza, au Sud-Liban et dans les environs de Beyrouth, dans le Golan et même dans les pays très éloignés de la Palestine, lorsqu'il porte atteinte à la sécurité de la Tunisie, de la Libye et de l'Iraq. Tandis que le peuple libanais pleurait la semaine dernière la mort du Président Moawad, Israël n'a pas même respecté le caractère solennel de l'occasion et en a profité pour terroriser les réfugiés palestiniens et libanais dans leurs camps libanais, les utilisant comme cibles de ses raids aériens.

Certes l'Intifada reflète le refus de la politique du fait accompli, mais elle montre également que le peuple palestinien a atteint une maturité politique. Cela est manifeste dans toutes les initiatives des dirigeants palestiniens. Au cours de l'année écoulée, nous avons entendu la déclaration de l'Etat palestinien par le Conseil national de Palestine, en Algérie, la déclaration du Président Arafat devant l'Assemblée générale à Genève, ainsi que la position qu'il a clairement exprimée à cette occasion. Toutes ces manifestations reflètent la modération et le réalisme dont font preuve les dirigeants palestiniens et leur volonté d'agir de façon responsable et de consentir des sacrifices en vue d'une paix juste et durable.

M. Abdellah (Tunisie)

Ces décisions et ces positions ont eu de vastes répercussions dans le monde entier : la reconnaissance de l'Etat palestinien est imminente et les Etats-Unis ont engagé le dialogue avec l'OLP en Tunisie. Ces initiatives prouvent la sincérité des dirigeants palestiniens dans leur orientation pacifique. Le seul Etat sceptique est Israël, qui ne cherche qu'à tergiverser et à exclure toute solution.

Le Conseil national de Palestine, à Alger, a adopté la légitimité internationale en tant que base de règlement du problème, légitimité qui est reflétée dans les résolutions des Nations Unies - de la résolution de l'Assemblée générale 181 (II) sur le partage aux résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité, sans parler des autres résolutions pertinentes.

Le Conseil national de Palestine en Algérie a accepté d'envisager la Conférence internationale comme le cadre idéal pour réaliser la paix au Moyen-Orient. La réunion au sommet arabe qui s'est tenue à Casablanca en mai dernier a fait siennes ces options; réaffirmé le plan de paix de Fès et son attachement aux résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité; et appuyé la convocation d'une conférence internationale de paix sous les auspices des Nations Unies, avec la participation sur un pied d'égalité des membres permanents du Conseil de sécurité et de toutes les parties intéressées, y compris l'OLP.

Quelle a été la réaction d'Israël à toutes ces initiatives? La réaction d'Israël a été entièrement négative : non à la Conférence internationale, non à l'Etat palestinien, non au droit à l'autodétermination, non à l'OLP, non à l'initiative d'une "terre de paix".

Rien ne saurait justifier ce négativisme absolu; il ne peut qu'être attribué à l'intention dissimulée d'Israël de poursuivre ses visées expansionnistes, faisant fi des résolutions internationales et défiant la volonté de la communauté internationale. On est en droit de se demander si Israël ne jette pas le doute sur la légitimité de sa propre existence en rejetant, en tant que base d'une solution, la résolution 181 (II) qui stipule la création de deux Etats en Palestine : un Etat israélien et un Etat palestinien.

Comme d'habitude, Israël a eu recours à des tergiversations et à des manoeuvres dilatoires pour gagner du temps au moment où la communauté internationale attendait une réponse positive et décisive et un effort sincère en vue de l'application des résolutions des Nations Unies. Fort malheureusement, il

M. Abdellah (Tunisie)

ne visait qu'à trouver les moyens de mettre un terme à l'Intifada plutôt qu'à réaliser une paix juste et durable garantissant la sécurité et la stabilité au peuple palestinien et à tous les peuples de la région.

La communauté internationale considère le dialogue américo-palestinien comme un signe encourageant. La Tunisie n'a épargné aucun effort pour créer les conditions propices à ce dialogue et pour le maintenir. Ses contacts directs au niveau le plus élevé dans ce cadre sont une source de satisfaction. Nous espérons que ce dialogue mettra la question sur la bonne voie et fournira l'élan nécessaire au processus de paix.

Dans le même contexte, je dois rendre hommage aux efforts déployés par la Communauté européenne qui est liée au peuple du Moyen-Orient par des intérêts communs dans de nombreux domaines. L'appui international quasi unanime à la cause palestinienne est de fait la meilleure garantie que se poursuivra le processus de paix.

Nous voudrions également saluer les efforts persistants du Secrétaire général, M. Pérez de Cuéllar, dans ce domaine, ainsi que les travaux du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, sous la direction compétente de Mme Diallo, Représentante permanente du Sénégal, et le rôle important de ce comité pour sensibiliser l'opinion publique internationale aux droits légitimes des Palestiniens et pour assurer le plus large appui et la meilleure assistance à cette cause.

M. Abdellah (Tunisie)

La communauté internationale est consciente des divers aspects positifs et négatifs que j'ai mentionnés. Ces aspects se reflètent dans la lettre que le Président du Conseil de sécurité a adressée au Secrétaire général (S/20968), en date du 17 novembre 1989, dans laquelle il a dit :

"Les membres du Conseil ont noté avec satisfaction que quelques mesures et initiatives positives avaient été prises au cours de l'année, mais ils restent préoccupés de constater qu'il n'y a toujours pas de progrès vers l'instauration de la paix au Moyen-Orient et que la situation dans les territoires occupés est de plus en plus grave. Ils sont donc convaincus que les efforts doivent se poursuivre d'urgence en vue d'un règlement global, juste et durable de la situation au Moyen-Orient, apportant en particulier une solution au problème palestinien sous tous ses aspects." (S/20968, par. 3)

Cette position indique une approche réaliste vis-à-vis des événements et un sens profond des responsabilités à l'égard des peuples de la région, parmi lesquels, au premier chef, le peuple palestinien en lutte. Nous invitons le Conseil de sécurité, particulièrement ses membres permanents, à saisir cette occasion propice de réaliser des progrès tangibles qui répondraient aux aspirations du peuple palestinien et de la communauté internationale et élimineraient le spectre de la guerre dans une région qui n'a rien connu d'autre que les ravages et les ruines d'un conflit.

Comme l'a affirmé le Président Zine El Abidine Ben Ali devant l'Assemblée :

"C'est pour nous un motif d'optimisme que de constater, au sein de la communauté internationale, un regain de confiance en l'action de l'ONU et une conviction de plus en plus affirmée que les problèmes internationaux ne sauraient trouver leur solution que par l'application des principes énoncés dans la Charte de l'ONU, principes que tous les pays se sont engagés à respecter." (A/44/PV.53, p. 3 à 5)

Nous espérons que la cause palestinienne et la question du Moyen-Orient bénéficieront de ces tendances constructives et que le Conseil de sécurité se montrera à la hauteur de ses responsabilités avec détermination et courage afin d'assurer la protection nécessaire au peuple palestinien et de mettre fin à la longue injustice de l'histoire dont il a été la victime.

M. LI Luye (Chine), parle en chinois (interprétation d'après un texte anglais fourni par la délégation) : Depuis que l'Assemblée générale a examiné la question de Palestine au cours de sa quarante-troisième session, des changements importants et positifs se sont produits dans la situation au Moyen-Orient. Cette situation évolue de plus en plus en fonction d'un règlement politique de la question du Moyen-Orient et les parties intéressées ont fait des efforts inévitables pour instaurer la paix dans la région. Depuis la création de l'Etat de Palestine, en novembre dernier notamment, l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) a adopté une série de politiques souples et réalistes et pris certaines mesures pratiques visant à encourager le processus de paix, injectant ainsi une nouvelle vitalité dans le processus de paix du Moyen-Orient et s'attirant les vives félicitations et le ferme appui de la communauté internationale. Le soulèvement contre l'occupation israélienne, mené par le peuple palestinien sur la Rive occidentale et dans la bande de Gaza, entre à présent dans sa troisième année. Se heurtant à une répression violente de la part des autorités d'occupation israéliennes, le peuple palestinien a persévéré dans sa lutte sans craindre ces forces brutales, montrant l'esprit militant et intrépide du peuple palestinien et sa profonde aspiration à recouvrer ses droits légitimes, acquérant ainsi une sympathie et un appui internationaux immenses.

La lutte du peuple palestinien a mieux fait comprendre à la communauté internationale combien il était urgent de régler la question du Moyen-Orient. Elle a aussi amené le monde à reconnaître plus clairement encore le fait que, aussi longtemps que les droits nationaux légitimes du peuple palestinien n'auront pas été restaurés et que la question de Palestine n'aura pas fait l'objet d'un juste règlement, il n'y aura pas de paix et de tranquillité réelles au Moyen-Orient. Toutefois, nous regrettons que les autorités israéliennes continuent d'appliquer leur politique de répression et de privation à l'égard des peuples palestiniens dans les territoires occupés, au mépris du juste appel de la communauté internationale et des efforts de paix de l'OLP, et qu'elles n'aient pas hésité à refuser de reconnaître les droits nationaux légitimes du peuple palestinien. Cette attitude obstinée d'Israël a naturellement provoqué une condamnation de plus en plus vigoureuse de la part de la communauté internationale et de tous les pays du monde épris de justice.

M. Li Luye (Chine)

Le Gouvernement et le peuple chinois ont suivi de très près la situation au Moyen-Orient. Nous avons toujours appuyé la juste cause du peuple palestinien et les efforts inlassables de l'OLP et des autres pays arabes qui essaient de trouver une solution pacifique à la question du Moyen-Orient. Nous sommes d'avis qu'un règlement politique serait la meilleure façon de parvenir à une solution juste, raisonnable et globale de la question du Moyen-Orient et nous espérons que toutes les parties s'abstiendront de recourir à la force. Une telle solution ne représente pas simplement la somme de quelque 40 années d'expérience dans l'histoire du conflit du Moyen-Orient; elle est aussi conforme à la détente internationale qui prévaut actuellement ainsi qu'au règlement pacifique des conflits régionaux.

Nous sommes en faveur de la convocation d'une conférence internationale sur le Moyen-Orient sous les auspices des Nations Unies, avec la participation de toutes les parties intéressées, y compris les cinq membres permanents du Conseil de sécurité. Nous sommes également en faveur de l'ouverture du dialogue sous quelque forme que les parties estiment appropriée. Nous demandons instamment à Israël de mettre fin à la répression qu'il exerce à l'encontre du peuple palestinien dans les territoires occupés, de se retirer des territoires arabes occupés et de reconnaître les droits nationaux du peuple palestinien. Ce n'est que dans ces conditions que l'on pourra assurer de manière correspondante la sécurité d'Israël. Nous espérons que l'Etat de Palestine et l'Etat d'Israël se reconnaîtront l'un l'autre et que les nations arabes et juives pourront coexister en paix.

Nous estimons que l'instauration d'une paix juste et durable au Moyen-Orient non seulement est conforme aux intérêts fondamentaux et aux vœux des peuples de tous les pays du Moyen-Orient, mais contribue aussi à instaurer la paix et la stabilité dans l'ensemble du monde. Nous prions le Gouvernement israélien de regarder la réalité en face, de ne pas résister au cours des événements, de modifier sa position rigide et, compte tenu des intérêts des peuples du Moyen-Orient tout entier, y compris le peuple israélien, d'adopter une attitude positive et souple afin d'aider à aboutir à un règlement juste et global de la question du Moyen-Orient qui assurera paix et tranquillité aux peuples des pays du Moyen-Orient tout entier.

M. Li Luye (Chine)

Nous affirmons que la communauté internationale devrait se concentrer davantage sur la question du Moyen-Orient. Nous sommes convaincus que les Nations Unies sont en mesure de jouer un rôle encore plus important pour promouvoir un règlement politique pacifique de la question du Moyen-Orient. En tant que membre permanent du Conseil de sécurité, la Chine, de même que toutes les parties à la question du Moyen-Orient et tous les pays épris de paix et de justice du monde, est prête à apporter sa propre contribution à l'instauration d'une paix juste et durable au Moyen-Orient.

M. BEIN (Israël) (interprétation de l'anglais) : Ma délégation a pris la parole hier et donné son point de vue sur la situation au Moyen-Orient. La plupart des orateurs ne l'ont cependant pas fait. Au lieu de se pencher sur les nombreux troubles interarabes dans la région, ils ont préféré une fois encore focaliser l'attention sur Israël et les Palestiniens. Cette pratique s'est répétée dans le débat d'aujourd'hui. A cet égard, j'aimerais rappeler à l'Assemblée que le problème palestinien est la conséquence directe du climat d'instabilité et de violence dont de nombreuses régions du monde sont toujours le théâtre. Le problème des Palestiniens est la conséquence directe de la situation au Moyen-Orient et de l'état de guerre que maintiennent les Etats arabes à l'égard d'Israël.

Nous vivons une époque historique dont les générations à venir se souviendront. Pour la première fois, l'humanité met en jeu sa propre survie. Nous modifions la structure physique de notre planète, la composition génétique des plantes et des animaux et l'écosystème même dont dépend toute vie. La science moderne doit maintenant trouver des solutions immédiates à ces dangers qui ont pour origine l'homme. Nous sommes certains que des solutions seront trouvées, et ce à notre époque, notre génération ayant produit plus de savants que n'en a compté toute l'histoire de l'humanité. Mais les savants à eux seuls ne pourront nous sauver. Comme nous le savons tous, des solutions efficaces ne pourront être trouvées et appliquées que grâce à une coopération étroite et vigoureuse.

Parallèlement à ces défis scientifiques et écologiques, des possibilités politiques aux dimensions historiques sont à notre portée. L'aspiration à la démocratie s'affirme dans les régions les plus réfractaires du monde. Des murs physiques et idéologiques s'effondrent. La révolution de l'information a réduit les dimensions du globe et le message de la démocratie transcende les frontières physiques et politiques. La démocratie se caractérisant par un échange de vues ouvert, plus elle se renforce, plus fortes sont les chances d'une interaction pacifique entre les peuples et les nations. En effet, en traitant de conflits politiques en cette période de démocratie naissante, le dialogue et les négociations commencent à l'emporter sur le recours aux contraintes, aux menaces et à la belligérance. La vertu des démocraties vient de leur profonde conviction que, même lorsque le processus de négociation est menacé, les risques du dialogue et du compromis sont beaucoup moins élevés que ceux de la violence, de la terreur et de la guerre.

M. Bein (Israël)

La triste réalité au Moyen-Orient, c'est qu'Israël continue d'être une minorité démocratique dans cette région. Le vent du changement et du progrès politique, qui s'est engouffré avec force dans des régions entières du monde, n'a presque pas touché jusqu'ici le Moyen-Orient; aucun changement n'est intervenu à ce jour. La répudiation continue d'Israël par les Etats arabes est le fruit de l'intolérance et du rejet qui caractérisent encore la plupart des pays du Moyen-Orient. Face à cela, Israël est l'exception. Pendant des décennies, et depuis sa renaissance, cette jeune démocratie a prié instamment ses voisins de coexister pacifiquement avec elle. Nous avons constamment invité les Etats arabes à démilitariser le conflit et à en démocratiser la solution.

Cette notion n'a pu prendre racine dans la majeure partie de la région entourant Israël. L'assassinat de M. René Moawad, le Président nouvellement élu du Liban, nous rappelle une fois encore la réalité de la situation dans laquelle nous vivons, où le seul facteur stable est l'instabilité. Les récriminations amères, les assassinats politiques et les crimes de masse de dissidents demeurent les normes acceptées. Ces normes ont été renforcées par l'OLP, qui, en ce qui concerne l'attaque systématique de civils par le détournement d'avions, la prise d'otages, l'attentat à l'explosif contre des voitures et des avions, ainsi que l'assassinat aveugle de civils sans défense dans des aéroports, sur des navires de croisière et dans des écoles, des synagogues et des mosquées, remporte la palme.

Nous avons constaté, ici aux Nations Unies, que les débats sur de nombreuses questions, en particulier celles qui ont trait au conflit arabo-israélien, se déroulent à l'abri d'épais murs de verre : trop souvent les débats qui ont lieu ici sont totalement déconnectés de la réalité du Moyen-Orient. La responsabilité de cet état de choses déplorable incombe directement au bloc arabe, car, au lieu d'utiliser les Nations Unies pour renforcer la tolérance, la compréhension mutuelle et le dialogue, le Groupe arabe se sert des Nations Unies, aujourd'hui comme hier, comme d'une arme supplémentaire pour livrer une guerre par d'autres moyens, dans sa lutte permanente contre Israël. Un phénomène absurde est ainsi apparu : les résolutions d'une organisation attachée à la recherche de la paix sont conçues pour s'identifier totalement avec les plus belliqueuses et les plus intransigeantes des positions arabes.

Ainsi nous avons assisté, ici même à l'Assemblée, non pas à une condamnation des actes de guerre commis par les Etats arabes, mais à une critique sévère du seul

M. Bein (Israël)

traité de paix réalisé dans la région. Le 29 novembre 1979, à sa trente-quatrième session, l'Assemblée générale a approuvé la résolution 34/65 B, qui a condamné énergiquement tous les prétendus "accords partiels et traités séparés", et a déclaré que les accords de Camp David n'ont aucune validité. Les Nations Unies ont dû dénoncer l'accord de paix signé entre l'Égypte et Israël, le seul traité de paix le plus complet jamais signé entre des parties au conflit arabo-israélien.

La présence continue en Palestine d'observateurs de l'ONUST à l'emplacement de ce qui était la zone tampon intérimaire de 1975 témoigne on ne peut plus clairement de ce détachement par rapport à la réalité. A la suite du retrait des troupes israéliennes il y a 11 ans, les observateurs de l'ONUST se trouvent aujourd'hui à des centaines de kilomètres à l'intérieur de l'Égypte. De toute évidence, le déplacement de la frontière n'a pas affecté ces observateurs. La frontière a été déplacée, mais les observateurs ne se sont pas déplacés.

C'est ici même à l'Assemblée que nous avons été témoins d'une autre gaffe orchestrée par les États arabes radicaux et l'OLP : depuis 1971, l'Assemblée générale a dû condamner les efforts d'Israël pour réhabiliter les camps de réfugiés palestiniens. Cette même année, Israël a entrepris un effort gigantesque pour reloger totalement et à grands frais les réfugiés palestiniens dans le district de Gaza. Conformément à un engagement qui se poursuit encore aujourd'hui, plus de 22 000 familles, dont 150 000 réfugiés bénéficiant du programme, ont quitté les camps de leur propre gré et habitent aujourd'hui dans des faubourgs modernes situés à l'extérieur mais à proximité immédiate des camps.

M. Bein (Israël)

Par conséquent, Israël non seulement a réinséré les 800 000 réfugiés juifs en provenance des pays arabes, mais il a été la seule partie qui a participé activement à la réinsertion des réfugiés palestiniens. Le Groupe arabe, quant à lui, aujourd'hui comme dans le passé, s'obstine à perpétuer le problème des réfugiés. Il continue à exploiter les souffrances humaines et d'en faire le fer de lance de sa lutte contre Israël.

Le Groupe arabe est, par conséquent, l'initiateur des résolutions adoptées, année après année, par l'Assemblée générale qui, de 1971 à 1978, non seulement a condamné cet effort humanitaire mais, par exemple, a demandé à Israël de

"prendre immédiatement des dispositions efficaces pour permettre le retour des réfugiés intéressés dans les camps dont ils ont été enlevés..."

(Résolution 33/112 E, par. 1)

Chaque année on continue d'adopter ces résolutions libellées de différente manière, ce qui nous oblige à nous demander si c'est vraiment là la façon d'instaurer la paix et de progresser sur la voie des solutions.

C'est ici, à l'Assemblée, que nous avons pu voir comment les pays se sont laissés séduire par le Groupe arabe et ont voté en faveur de l'infâme assimilation du sionisme au racisme, alors que ceux qui ont voté pour cette résolution ne savaient que trop bien, malgré leur vote, que tout cela était un mensonge grossier, que le rapprochement de ces deux termes était une antithèse, une déclaration de notions totalement contradictoires qui défie toute logique.

Mais la sinistre signification de cette résolution honteuse allait beaucoup plus loin. Qualifier le sionisme de racisme était en soi une attitude raciste, qui représente une grave menace non seulement pour les Juifs du monde entier, mais pour beaucoup d'autres aussi. Car si les Juifs sont souvent le premier groupe attaqué pour des motifs racistes, ils ne sont jamais le dernier. C'est pourquoi Andreï Sakharov, parmi nombre d'autres voix de la conscience humaine, a dit que cette résolution est "une abomination".

C'est ici, dans cette organisation, que parmi tous les efforts de la propagande arabe, la pratique du double critère a été particulièrement perfectionnée. Nous avons pris l'habitude de voir comment les tyrans condamnent la tyrannie, les racistes attaquent le racisme, et comment certains Etats membres de la Commission des droits de l'homme comptent eux-mêmes parmi les principaux

M. Bein (Israël)

transgresseurs des droits de l'homme. Et le pire, c'est que certains des Etats éclairés, qui appuient véritablement la liberté et la démocratie, acquiescent à ce processus hypocrite de deux critères et participent eux-mêmes à ce processus.

Ce n'est qu'ici, à l'Organisation des Nations Unies, que nous avons assisté aux dénonciations continues des efforts faits par Israël à titre individuel pour lutter contre le terrorisme international, alors qu'on n'a jamais mentionné, et encore moins condamné, les nombreuses attaques terroristes odieuses commises contre les civils israéliens et juifs dans le monde. Le massacre des athlètes israéliens aux jeux Olympiques de Munich, le massacre des lycéens israéliens au lycée de Ma'alot, le massacre des passagers d'un autobus sur la route entre Haïfa et Tel-Aviv, perpétré en 1977, ne sont que quelques-uns des nombreux, nombreux crimes sanglants qui n'ont jamais été condamnés ici. Ceux qui déchaînent la violence échappent à la condamnation tandis que leurs cibles, elles, sont condamnées.

Ce n'est qu'ici que nous avons pu constater l'audace de ces Etats arabes qui, complices du terrorisme international et responsables du meurtre de centaines de victimes innocentes de toutes nationalités ont, toute honte bue, critiqué Israël pour l'opération d'Entebbe, qui a permis d'arracher 103 civils innocents des mains de terroristes internationaux assoiffés de sang.

Ce n'est qu'ici, à l'Assemblée générale, que nous avons pu être témoins de condamnations péremptoires d'Israël pour son prétendu recours à des mesures violentes alors que, en réalité, Israël s'efforce d'endiguer la violence avec la plus grande modération, violence qui est financée, appuyée, encouragée et perpétrée par l'OLP et certains des Etats arabes.

Plus de 150 Arabes palestiniens, un quart de tous ceux qui ont péri par la violence au cours des deux dernières années, ont été tués de sang-froid par l'OLP de la façon la plus brutale qu'on puisse imaginer. L'ordre donné à des Palestiniens d'exécuter 150 Palestiniens venait directement du siège de l'OLP à Tunis et de Jordanie. Ce n'est qu'ici que ces victimes palestiniennes pouvaient être aussi froidement ignorées par ceux qui, prétendument, se préoccupent du sort des Palestiniens.

Nous n'avons pas eu besoin d'attendre le rapport d'Amnesty International pour savoir que la responsabilité de protéger les résidents locaux incombe à Israël. Nous n'avons pas eu besoin d'attendre ce rapport pour être convaincus qu'en vertu

M. Bein (Israël)

du droit international, l'obligation incombe à Israël de rechercher et de poursuivre les assassins membres de l'OLP. Nous le savons et nous agissons en conséquence.

Ce n'est qu'ici, à l'Assemblée générale, qu'Israël peut être blâmé d'être la partie agressive, alors que l'agression provient de certains Etats arabes et de l'OLP. Plus de 40 attaques terroristes ont été lancées, avec la complicité de la Syrie et de l'Iran, contre Israël depuis qu'Arafat, avec son "caduc", a prétendument renoncé au terrorisme en décembre 1988.

Ce n'est qu'ici qu'Israël peut être vilipendé pour avoir utilisé des gaz lacrymogènes afin de réprimer des émeutes, alors que les condamnations dont il est l'objet émanent de pays comme l'Iraq, qui a tué avec des gaz chimiques délétères plus de 5 000 civils kurdes - ses propres ressortissants - en deux journées de massacre.

Ce n'est qu'ici que des porte-parole peuvent dénoncer bruyamment l'expulsion, par Israël, d'individus accusés de fomenter la terreur tandis que les déportations massives de centaines de milliers de civils innocents de leur propre pays et de leur propre région sont passées sous silence.

Et ce n'est qu'ici, dans cette Assemblée, que les pays qui fournissent 90 % du pétrole nécessaire au maintien du système d'apartheid peuvent avoir l'audace de critiquer sévèrement Israël pour son prétendu soutien à l'apartheid, tandis que nous n'avons cessé de déclarer, à maintes et maintes reprises, et tout récemment encore, le 9 novembre 1989, à cette même tribune, qu'Israël et le peuple juif condamnent et rejettent l'apartheid de la façon la plus catégorique et sans équivoque, en tant qu'idéologie et en tant que système politique.

Tous ceux qui sont présents ici sont, j'en suis convaincu, conscients du fait qu'Israël, une société multiraciale, composée d'une centaine de groupes ethniques de toutes pigmentations et de toutes couleurs, est la nation la plus daltonienne du monde. Pourtant, aucun de ces faits ne retient ceux qui se joignent aux attaques lancées contre Israël. Aucun de ces faits ne vient modifier leur vote.

Ce n'est qu'ici, à l'Organisation des Nations Unies, que nous voyons comment on manipule la convocation de sessions extraordinaires de l'Assemblée générale et de réunions du Conseil de sécurité à des dates particulières et prédéterminées qui n'ont d'importance que pour le bloc arabe, alors que rien sur le terrain ne les justifie.

M. Bein (Israël)

Ce n'est qu'ici que nous pouvons constater avec quelle obsession on s'efforce d'isoler Israël à tout prix; par exemple, le Groupe arabe s'efforce systématiquement d'empêcher Israël de parrainer toute résolution, quelle qu'elle soit, y compris les plus inoffensives politiquement comme celles relatives aux personnes âgées ou aux jeunes.

Ce n'est qu'ici que nous pouvons voir chaque année, lors du débat général, la manifestation cynique de l'hostilité arabe lorsque les représentants de tous les Etats arabes, à l'exception d'un seul, sortent de la salle au moment où le Premier Ministre ou le Ministre des affaires étrangères d'Israël lance son appel annuel aux Etats arabes en leur demandant de commencer des négociations directes et de conclure la paix.

Ce n'est que dans cette salle que le rituel qui consiste à contester les pouvoirs de la délégation israélienne, afin d'expulser Israël de cette organisation, peut se renouveler chaque année.

M. Bein (Israël)

Et ce n'est qu'ici que les mêmes Etats peuvent, avec une hypocrisie éhontée parrainer des résolutions demandant la convocation d'une conférence internationale sous les auspices de l'Organisation même dont ils cherchent à expulser Israël.

Ce n'est guère le moyen de parvenir à la paix, de résoudre le conflit arabo-israélien, d'améliorer le sort de ceux qui sont pris entre les deux ou de trouver une solution au problème des résidents palestiniens de Judée, de Samarie et de Gaza. En répétant vainement des clichés et des slogans, les porte-parole des Etats arabes et autres ne font, au mieux, que compromettre les perspectives de solution et, au pire, qu'exacerber la haine et aggraver le conflit.

Néanmoins, le débat sur la question de Palestine continue d'être partial, tendancieux et régi par des doubles critères moraux. Israël est sans arrêt en butte à des déclarations hostiles et belliqueuses des représentants de plus de 20 Etats arabes et autres. Ils représentent des gouvernements qui ne font rien pour promouvoir le dialogue, les négociations ou la paix. Au contraire, ils ressassent leurs exigences extravagantes, épicées d'insultes outrancières et de fausses accusations, assorties de déclarations d'intention ambiguës.

Tout cela n'est pas pour inciter les parties au conflit à oeuvrer pour la cause de la paix. Ce débat, et les résolutions qui le suivront, ne favoriseront pas un dialogue politique ou des négociations directes entre Israël, les pays voisins et les Palestiniens de Judée, de Samarie et de Gaza.

Au contraire, ces délibérations sont écrasées par les positions arabes les plus agressives et les plus intransigeantes, qui dévoilent l'attitude profondément enracinée du tout ou rien si habituelle à la tradition radicale arabe, qui n'accepte que les solutions les plus utopiques, sans égard pour les vies humaines qu'elles coûtent.

La grande erreur et la tragédie des Palestiniens arabes a toujours été leur tendance à adopter des options extrêmes et à repousser tout compromis. Ils l'ont fait dès 1930 lorsqu'il se sont identifiés à Haj Amin al-Husseini, le grand mufti de Jérusalem, qui de sa base en Allemagne nazie a demandé l'élimination des communautés juives en Europe et en Palestine.

Ils ont rejeté en 1936 les décisions de la Commission Peel, qui recommandait de leur accorder 80 % de la région située à l'ouest du Jourdain. Ils ont rejeté le Livre blanc de Chamberlain en 1938. Ils ont rejeté le plan de partage des

M. Bein (Israël)

Nations Unies en 1947. Ils ont rejeté les frontières d'avant 1967. Ils ont rejeté les résolutions 242 (1967) du Conseil de sécurité. Ils ont rejeté la réinstallation de leurs propres réfugiés et ils ont rejeté les accords de Camp David qui demandaient des négociations sur le statut futur de la Judée, de la Samarie et de Gaza.

Si l'historique de ce conflit nous apprend quelque chose, c'est la folie du rejet. Israël et le peuple juif ont toujours été convaincus que si un document est en votre faveur à 30 %, il faut l'accepter en tant que base de négociations. Pour les Arabes, la règle a toujours été que même si un document est en votre faveur à 80 %, il faut le rejeter.

Malheureusement certains Arabes palestiniens répètent toujours la même erreur. Au lieu de choisir la voie du dialogue, des négociations et du compromis, ils continuent de préférer les extrêmes. Hélas, les délibérations qui ont lieu ici sont le legs de cet héritage extrémiste.

Dans cette époque de dégel global, il nous appartient d'aborder de façon constructive non seulement les problèmes écologiques ou de l'ordre mondial de la guerre froide en faillite, mais également le conflit arabo-israélien.

Dans ce contexte, certains faits fondamentaux doivent être répétés : Israël n'a jamais déclaré la guerre aux Etats arabes; ce sont les Etats arabes qui non seulement ont déclaré la guerre à Israël en 1948, mais ont eu le front d'informer officiellement les Nations Unies de leur agression.

Quarante et une années de belligérance et cinq guerres; des dizaines de milliers de morts des deux côtés; 600 000 réfugiés arabes et 800 000 réfugiés juifs - ce sont là les fruits amers de cette agression incessante. Quarante et une années d'appels réitérés d'Israël à ses voisins en guerre pour qu'ils acceptent son existence une fois pour toutes, mettent un terme à l'état de belligérance et normalisent les relations. Quarante et une années d'appels à la paix, tous du même bord.

Vingt Etats arabes sont toujours officiellement en état de guerre avec Israël. Sur notre front oriental seul, nous sommes confrontés à des armées arabes massives de plus d'un million d'hommes sous les armes, à plus de 10 000 tanks, à 1 500 avions de chasse et à des centaines de missiles, dont certains sont porteurs d'armes chimiques - et tous ont pour cible les centres de population israéliens les plus denses.

M. Bein (Israël)

Un seul Etat arabe a eu le courage de faire bande à part : l'Egypte, le plus vaste et le plus important des Etats arabes, sous la direction de son grand chef d'Etat, le Président Anwar Sadate, est arrivé à la conclusion que c'était Israël qui avait besoin de garanties, qu'il était le bienvenu au Moyen-Orient et que la seule solution au conflit passait par des négociations directes. Le peuple d'Israël s'est félicité de la mesure courageuse adoptée par le Président Sadate lorsqu'il s'est rendu à Jérusalem. Sa déclaration de "plus jamais la guerre", les accords de Camp David et le traité de paix final - tous basés sur les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) - en ont été l'issue naturelle.

La route parcourue par le Président Sadate et le Premier Ministre Begin, avec l'aide créative et positive de la médiation américaine, a prouvé qu'il y a des moyens de sortir du cycle de belligérance, à condition que les aspirations à une paix négociée existent des deux côtés de la frontière.

Ces événements historiques, qui renfermaient la promesse et la vision d'un avenir meilleur, se sont produits il y a 11 ans.

Depuis lors, différentes manoeuvres diplomatiques ont eu lieu, principalement entre l'Egypte, la Jordanie et Israël. Des contacts entre Israël et certains autres Etats arabes ont été amorcés et un accord a été signé entre Israël et le Liban, et ratifié par le Parlement libanais, pour être ensuite abrogé sous la menace syrienne.

Et pourtant les 20 Etats arabes qui sont toujours formellement en état de guerre avec Israël restent sourds aux appels répétés d'Israël pour que le conflit cesse. L'impasse ne disparaîtra que lorsque les Etats arabes s'associeront aux efforts tentés pour démêler l'enchevêtrement de conflits prolongés dans notre région et s'adapteront au climat international de dialogue, de rapprochement et de normalisation des relations qui prévaut actuellement. Le climat hostile qui continue de régner dans ces salles prouve seulement que ce n'est pas ici que l'on trouvera la solution. On peut la trouver et on la trouvera, mais seulement par le dialogue et les négociations directes, non par des résolutions répétitives, partiales et extrêmes.

L'initiative de paix du 14 mai 1989 du Gouvernement d'Israël a ressuscité le processus de paix et de nouveaux espoirs règnent maintenant dans la région. Cette initiative tend à résoudre le conflit arabo-israélien et à parvenir à la paix grâce à une approche réaliste et globale.

M. Bein (Israël)

Ces quatre points sont les suivants : renforcement du traité de paix entre l'Égypte et Israël; cessation de l'état de guerre entre les États arabes et Israël; remise en état des camps de réfugiés palestiniens; et organisation d'élections à l'intention de la population palestinienne de Judée, de Samarie et de Gaza. Ces quatre points se renforcent mutuellement et tout progrès sur l'un d'entre eux fait avancer chacun des autres. C'est pourquoi nous croyons qu'il convient de chercher à atteindre ces quatre objectifs parallèlement et avec une égale énergie.

Aucun de ces points ne va au-delà des limites acceptables par tous, si ce n'est pour les États arabes radicaux. Le premier point, qui demande le renforcement du traité de paix, est déjà en cours de réalisation; le troisième, consacré à la remise en état des camps de réfugiés palestiniens, est largement reconnu comme étant crucial; le quatrième - celui relatif à l'organisation d'élections - est fortement appuyé par les Palestiniens dans ces territoires. Seul le deuxième, qui appelle à la paix avec nos voisins arabes, est resté hors de portée. Cependant, c'est là un point éminemment crucial, car mettre fin à l'état de belligérance est le pivot de tout processus de paix. La paix dans notre région dépend visiblement de la normalisation des relations entre Israël et ses voisins arabes.

En dépit de tous les obstacles, notre but reste de nous acheminer aussi rapidement que possible vers des élections dans les territoires de Judée, de Samarie et de Gaza. Ces élections permettront aux Palestiniens, pour la première fois dans leur histoire, de choisir librement et publiquement leurs représentants légitimes. Telle est la véritable signification de l'autodétermination : permettre au peuple d'exercer son choix et d'élire librement ses représentants. Personne n'a le droit de prétendre représenter un peuple, sauf ses représentants élus. C'est précisément pour ces raisons que ceux qui se sont proclamés eux-mêmes "seuls représentants légitimes" sont terrifiés par ces élections, par cette expression authentique d'autodétermination. Faisant écho à l'ignoble menace d'Arafat, de tirer 10 balles dans la poitrine de tout Palestinien qui s'opposerait à lui, l'adjoint d'Arafat, Abu Iyad, a fait la déclaration suivante il y a tout juste cinq jours :

"Je mets en garde tout Palestinien qui participerait avec Israël à n'importe quelle réunion, dialogue ou négociation qui n'aurait pas l'approbation de l'OLP". (Shark el Ausat, Arabie saoudite, 24 novembre 1989).

M. Bein (Israël)

L'OLP - un amalgame de terroristes qui ne sont ni le seul, ni légitime, ni représentant des Palestiniens - a tellement peur qu'il a assassiné plus de 150 opposants palestiniens. Tout cela au nom de l'autodétermination.

Les chefs de l'OLP commettent des actes de terreur et d'assassinat tout en proclamant, simultanément, être les représentants légitimes de leurs victimes et, prétendument, prêts à négocier en leur nom. Cette force destructrice est opposée, en principe, au processus démocratique et a recours à la force pour empêcher de trouver, grâce à des élections libres, des représentants authentiques.

Israël est décidé à appliquer l'initiative de paix du 14 mai. La campagne de terrorisme palestinien interne échouera et les élections en Judée, en Samarie et à Gaza auront lieu. Avec les représentants palestiniens élus, Israël entend mener rapidement à bien des négociations portant sur une période d'autonomie palestinienne de cinq ans, qui donnera aux Arabes palestiniens le contrôle effectif de la plupart des aspects de leur vie quotidienne. Nous nous sommes engagés à commencer les négociations sur un règlement permanent dans les trois ans à compter du début de la période d'autonomie.

Il s'agit là d'une initiative authentique et pratique, tendant à rapprocher les points de vues, à dissiper la méfiance et à arriver à un accord sur les premières mesures réalisables menant à une paix globale. Tout nouveau rejet ne s'expliquerait pas. Le temps est venu de mettre fin au cycle de violence et à la haine profondément enracinée, et de rejeter les slogans fossilisés dont il est fait usage ici, qui ne servent qu'à accumuler les pierres d'achoppement sur le chemin vers l'entente.

Afin de faire avancer le processus de paix, il nous appartient de venir à bout des multiples embûches qui jonchent la route. Plus nous éviterons les mots d'ordre à propos des aspirations ultimes et du règlement permanent, meilleures seront les perspectives d'arriver à un accord sur des élections et un règlement intérimaire.

Eviter de tels slogans accroîtra notre capacité d'arriver à un accord sur des arrangements intérimaires concernant les élections et l'autonomie. Si, à ce stade, des efforts communs destinés à créer la confiance et à normaliser les relations se poursuivent, il y a une excellente chance que le règlement permanent recherché depuis si longtemps et une paix véritable soient réalisés.

Il n'existe pas de solutions magiques. Le processus de paix au Moyen-Orient exige non seulement du courage, mais de la patience et de la persévérance. Le Secrétaire d'Etat Henry Kissinger a dû faire 27 voyages à Damas simplement pour

M. Bein (Israël)

obtenir l'accord de désengagement. De même, la paix avec l'Égypte n'a été obtenue que par étapes, qui se sont étendues sur une période de cinq ans. Le processus de paix ouvert par l'accord de désengagement de janvier 1974, a été suivi par l'accord intérimaire de 1975. Les accords de Camp David furent signés trois ans plus tard, et furent suivis par le traité de paix de 1979.

Les plate-formes politiques sont souvent fondées sur des notions de sécurité, qui s'appuient elles-mêmes sur l'expérience passée et présente. Cependant, les relations amicales et une paix véritable doivent faire leur chemin dans les esprits des peuples. Par conséquent, Israël a proposé de tenter de réaliser ce qui est possible maintenant, par la tenue d'élections libres et démocratiques conduisant à une période transitoire d'autonomie. Au cours de cette période, nous devrions nous consacrer à renforcer le processus de mesures de confiance dans la région. Nous espérons vivement que le dynamisme et l'élan des négociations feront le reste. Des négociations en vue d'une solution permanente suivront. Toutes les vues proposées, toutes les options et tous les plans pour un règlement permanent concerté seront discutés alors. Si l'atmosphère dans la région, avant et pendant la période de transition, peut être changée et passer de la belligérance, du terrorisme et de la violence à la confiance, au dialogue et à la paix, des solutions permanentes pourront et seront négociées et acceptées.

Telle est la meilleure solution de rechange pacifique pour les peuples de la région. Elle est réalisable maintenant. Elle est à notre portée. Accordons-lui sa chance.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Conformément à la résolution 3369 (XXX) de l'Assemblée générale, du 10 octobre 1975, je donne maintenant la parole à l'Observateur de l'Organisation de la Conférence islamique.

M. ANSAY (Organisation de la Conférence islamique) (interprétation de l'anglais) : Je tiens à vous remercier, Monsieur le Président, de me donner l'occasion de m'adresser à l'Assemblée générale sur un sujet d'une aussi grande importance pour mon organisation, particulièrement en ce jour, qui est célébré ici par chacun en tant que Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien.

Pour l'Organisation de la Conférence islamique et l'Ummah tout entière, la question de Palestine est au coeur du problème du Moyen-Orient et, au coeur de la question de Palestine il y a le problème de Al Qods Al Charif, problème dont

M. Ansay

l'aggravation constante représente une sérieuse menace non seulement à la stabilité de la région mais également à la paix et à la sécurité de l'ensemble du monde.

Pour l'Organisation de la Conférence islamique, la question de Palestine et de la ville sainte de Jérusalem est la cause principale de l'Ummah musulmane, non seulement en raison de sa justesse mais aussi du fait que Al Qods Al Charif est la première Qibla et le troisième lieu saint pour tous les musulmans.

M. Ansay

Pendant plus de 40 ans, la violence, la tension et la guerre au Moyen-Orient ont été dues uniquement aux politiques d'agression expansionnistes d'Israël, à son oppression impitoyable du peuple palestinien, à son mépris sans vergogne de la volonté de la communauté internationale et à sa violation obstinée de toutes les normes du droit international. Les desseins de ces politiques sont aussi transparents que futiles, à savoir, l'usurpation permanente des droits fondamentaux des Palestiniens et l'élimination de la cause palestinienne.

La question de Palestine intéresse non seulement la Oumma musulmane et l'Organisation de la Conférence islamique mais également la communauté internationale parce qu'elle met en jeu certains principes fondamentaux du droit international et des normes de comportement sans lesquels la communauté internationale ne saurait coexister. La communauté internationale doit donc combattre la doctrine dangereuse selon laquelle tout Etat peut commettre des actes d'agression contre ses voisins et occuper leur terre sous prétexte de rechercher une plus grande sécurité, ce qui en fait revient au principe de la loi du plus fort.

Les Nations Unies ont une responsabilité historique particulière vis-à-vis du peuple de Palestine. Les Palestiniens ont été chassés de leurs foyers et de leur terre, ils ont subi des souffrances inouïes, à cause d'une décision prise par l'Assemblée générale, il y a quelque 40 ans. Pourtant, pendant des décennies, la communauté internationale a ignoré les aspirations et l'identité nationale du peuple palestinien, a traité leur tragédie uniquement comme une question de réfugiés. Vingt-deux ans après l'occupation par Israël de la Rive occidentale et de la bande de Gaza, une nouvelle génération de Palestiniens qui n'avait rien connu d'autre que l'arrogance outreucidante des forces d'occupation israéliennes et des colons a atteint sa maturité. Ni la terreur ni l'intimidation ne sauront éteindre la flamme de la liberté à laquelle leur jeune esprit aspire. Ainsi, le 8 décembre 1987, des Palestiniens ont lancé la première pierre contre la puissance armée des forces d'occupation israéliennes; ainsi, l'Intifada glorieuse avait au moins ébranlé la conscience de la communauté internationale.

Le soulèvement courageux des Palestiniens dans le territoire palestinien occupé va bientôt entrer dans sa troisième année et compte déjà plus de 1 000 martyrs glorieux.

M. Ansay

Les dirigeants politiques du peuple palestinien ont renforcé l'Intifada grâce à la Déclaration historique du Conseil national palestinien, faite à sa dix-neuvième session, tenue à Alger le 15 novembre 1988, qui proclamait la naissance de l'Etat palestinien, ce qui marque un jalon dans la recherche d'une solution pacifique au problème du Moyen-Orient. L'affirmation par le Conseil national palestinien des principes et des objectifs de la Charte des Nations Unies, de même que son acceptation de toutes les résolutions pertinentes des Nations Unies sur la question de Palestine, montrent bien l'attachement des Palestiniens à une paix durable. En fait, la décision historique prise à la réunion du Conseil national palestinien et le message de paix apporté par M. Yasser Arafat, Président de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP), à la réunion de décembre 1988 de l'Assemblée générale à Genève, ont reçu l'approbation universelle de la communauté internationale. Depuis lors, le Président Arafat, avec un courage et une sagesse admirables, a multiplié les initiatives de paix qui sont la preuve irréfutable que l'Organisation de libération de la Palestine veut la paix. La réaction mondiale à ces initiatives palestiniennes a été très positive. Dans ce contexte, le monde islamique s'est félicité de la décision des Etats-Unis d'entamer des discussions avec l'OLP, même si ce dialogue n'a pas beaucoup progressé en raison de certaines hésitations des Etats-Unis.

Je voudrais signaler à l'Assemblée que la Réunion de coordination des ministres des affaires étrangères de l'Organisation de la Conférence islamique, tenue au Siège des Nations Unies, à New York, le 4 octobre 1989, a salué l'Intifada et a réaffirmé qu'elle l'appuie pleinement.

La Réunion a condamné les politiques et pratiques auxquelles Israël recourt pour perpétuer l'occupation et anéantir l'Intifada, qui a déjà eu ses 1 000 martyrs palestiniens, sans compter les dizaines de milliers de blessés et de détenus, et sans parler des déportations et de la destruction de biens palestiniens.

La Réunion a réaffirmé que la cause palestinienne est au coeur du conflit du Moyen-Orient et qu'une paix juste et globale ne saurait être réalisée si la question de Palestine n'est pas réglée sur la base du retrait immédiat, total et inconditionnel des forces israéliennes des territoires occupés depuis 1967 et si on ne permet pas au peuple palestinien d'exercer ses droits nationaux inaliénables, y compris le droit au retour, à l'autodétermination et à un Etat palestinien indépendant sur son propre territoire avec Al Qods Al Charif pour capitale, sous la direction de l'OLP, son seul représentant légitime.

M. Ansay

La Réunion a demandé la convocation d'urgence de la Conférence internationale de la paix sur le Moyen-Orient, conformément à la résolution 43/176 de l'Assemblée générale, sous les auspices des Nations Unies, avec la participation sur un pied d'égalité des membres permanents du Conseil de sécurité et de toutes les parties concernées, y compris l'OLP.

Avant de finir ma déclaration, je dois dire que l'Organisation de la Conférence islamique souhaite exprimer sa reconnaissance au Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien pour la contribution apportée à la cause palestinienne, sous la direction éclairée de sa présidente. Le dernier rapport qu'il nous a soumis est d'ailleurs très clair.

L'histoire a montré que l'agression, la domination et le recours à la force n'ont jamais pu étouffer les aspirations légitimes et les revendications des peuples qui veulent la liberté, l'indépendance et l'autodétermination. La lutte juste et légitime du peuple palestinien pour atteindre ces nobles objectifs n'est pas une exception.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je vais maintenant donner la parole aux délégations qui souhaitent exercer leur droit de réponse :

Je rappelle aux membres de l'Assemblée que, conformément à la décision 34/401 de l'Assemblée générale, les déclarations faites dans le cadre de l'exercice du droit de réponse sont limitées à 10 minutes pour la première intervention, et à 5 minutes pour la deuxième intervention, et que ces déclarations sont faites par les délégations de leur place.

M. SHAHEED (République arabe syrienne) (interprétation de l'arabe) : Il est maintenant clair pour tout le monde que le représentant de l'entité sioniste en Palestine occupée a perdu le sens de la réalité. Je n'ai pas l'intention d'accorder une quelconque importance à ses mensonges si souvent répétés ni de les réfuter, car ils n'en valent pas la peine. Cependant, je voudrais mentionner certains faits dans les termes les plus simples qui soient, pour que le représentant du monde sioniste puisse les comprendre. Ayant fait preuve de son incapacité à comprendre même les plus simples questions de procédure, comment peut-il prétendre parler de questions qui ont trait à la paix et à la sécurité internationales.

M. Shaheed (Rép. arabe syrienne)

Tout d'abord, dans sa déclaration verbeuse, il a parlé de la démocratie, prétendant que l'entité qu'il représente est une des rares démocraties du Moyen-Orient. Je me bornerai à mentionner l'article de John Brinkley dans The New York Times du 21 novembre 1989 pour que l'Assemblée puisse voir par elle-même le genre de démocratie qu'il prétend représenter. Les membres constateront que dans cette pseudo-démocratie, il n'y a pas la moindre loi qui garantisse aux habitants de la Palestine occupée les droits les plus élémentaires de l'homme, la moindre loi qui interdise la discrimination de religion et d'origine ethnique, la moindre loi qui garantisse la liberté d'expression et l'égalité devant la loi. Au vrai, ils vont trouver un cas unique de démocratie sans constitution.

M. Shaheed (Rép. arabe syrienne)

Deuxièmement, il a évoqué une fois de plus la résolution 3379 (XXX), qui, à juste titre, a qualifié le sionisme de racisme. Cette résolution a été adoptée en réaction au défi lancé au droit international par les régimes racistes de Tel-Aviv et de Pretoria, qui refusaient de se conformer aux résolutions des Nations Unies demandant l'élimination de toutes les formes de discrimination. Cette résolution était l'expression de l'indignation collective face à la sérieuse menace représentée par l'alliance impie et douteuse entre Tel-Aviv et Pretoria et par les pratiques inhumaines des deux régimes. Je rappellerai seulement que l'entité sioniste n'a rien pu faire d'autre que déchirer la résolution dans cette même salle devant les délégations de tous les Etats membres. Cela donne une idée de la mentalité qui caractérise l'attitude raciste de ce représentant.

Troisièmement, il a parlé de paix, selon, bien entendu, le point de vue de l'agression sioniste.

Nous répétons depuis des années que nous sommes pour la paix, que nous recherchons une paix juste et durable dans la région, sur la base des résolutions des Nations Unies que nous et la communauté internationale tout entière appuyons. Tout autre discours sur la paix en dehors de ce contexte n'est rien d'autre qu'une ruse visant à tromper l'opinion publique internationale.

L'histoire a prouvé au-delà de tout doute que le sionisme est un mouvement expansionniste raciste. Ce mouvement ne s'est pas contenté d'implanter une entité parasite en Palestine au détriment de la population autochtone et à l'intérieur de frontières qui ne sont pas celles qui ont été définies par les Nations Unies en 1947. Il a agrandi le territoire acquis aux dépens des pays arabes en 1948, au mépris total des accords de trêve et de la résolution adoptée par le Conseil de sécurité - de chacune des résolutions adoptées par les Nations Unies et de leur Charte.

Ce mouvement a encore étendu le territoire sous occupation en 1952 et à nouveau lors de l'agression tripartite lancée contre l'Egypte en 1956.

L'expansionnisme sioniste a atteint son point culminant en juin 1967 avec l'annexion de Jérusalem et du Golan, la création de colonies sionistes de peuplement dans les territoires occupés et l'occupation d'une grande partie du territoire libanais.

M. Shaheed (Rép. arabe syrienne)

Comme par le passé, l'entité sioniste continue de recourir au chantage. Il persiste à s'accrocher à sa politique déclarée d'expansion et d'annexion aux dépens de la nation arabe, dans le cadre des efforts qu'il déploie en vue de la réalisation de son rêve mythique : la création d'un Etat s'étendant du Nil à l'Euphrate. Les propos de paix du représentant sioniste ne sauraient tromper personne.

M. ROSSEINI (République islamique d'Iran) (interprétation de l'anglais) :
Comme à l'accoutumée, pour dissimuler ses manoeuvres trompeuses, le représentant de la base terroriste sioniste qui occupe la Palestine a recouru au mensonge et proféré des accusations sans fondement contre les pays du Moyen-Orient, y compris contre mon pays. Bien entendu, ces mensonges ne nous surprennent pas. C'est bien dans la manière sioniste de mentir ainsi. Je nie catégoriquement toutes ces accusations abominables.

Comme je l'ai dit hier dans l'exercice de mon droit de réponse à l'intervention du représentant sioniste, nous sommes convaincus que la base sioniste a été créée par la force et la terreur et que son existence même dans la région est illégale. C'est un Etat illégitime qui, par le biais d'activités illégales, cherche à obtenir le titre d'Etat, chose évidemment impossible étant donné que les sionistes agissent contre la volonté du peuple de Palestine et contre les musulmans du monde entier. Je puis les assurer qu'ils ne parviendront pas à leur sale objectif.

Comme les membres de l'Assemblée le savent, le régime sioniste a à son actif 40 années d'occupation ainsi que le comportement et la politique les plus inhumains et les plus barbares pratiqués à l'encontre des habitants de la Palestine. Les membres doivent également se rappeler les crimes commis par la non-entité sioniste dans les camps de Sabra et de Chatila et ceux qu'elle commet actuellement à Beit Sahour. Les mêmes criminels sont coupables des mêmes crimes.

Notre position sur la question de Palestine est bien connue. Nous n'avons cessé d'appuyer la lutte juste et héroïque menée par le peuple palestinien et les combattants musulmans palestiniens pour pouvoir jouir de leur droit inaliénable à l'établissement d'un Etat indépendant sur l'ensemble du territoire de la Palestine. Nous ne reconnaissons aucun Etat non palestinien dans la terre sainte de Palestine.

M. BEIN (Israël) (interprétation de l'anglais) : Le droit de réponse est censé être utilisé par les représentants des Etats attaqués par de précédents orateurs. Etant donné que je n'ai contesté l'intégrité d'aucun Etat Membre et que je n'ai fait que plaider en faveur d'un règlement pacifique du conflit arabo-israélien, je ne vois rien qui puisse justifier en quoi que ce soit l'exercice du droit de réponse de la part des représentants de la Syrie et de l'Iran, à moins que, ce faisant, ils n'aient voulu indiquer qu'en principe, ils sont opposés au règlement pacifique des différends. En fait, le représentant de l'Iran a demandé ouvertement l'élimination d'Israël.

M. Bein (Israël)

Ces déclarations explosives, au cours desquelles Israël n'est même pas nommé, démontrent ce qu'est le conflit arabo-israélien. Une fois encore, Israël demande la paix - et c'est là une excellente raison pour qu'il soit attaqué par ses voisins arabes.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je donne la parole au représentant de la République arabe syrienne qui désire exercer son droit de réponse.

M. SHAHEED (République arabe syrienne) (interprétation de l'arabe) : Je serai extrêmement bref. Puisque que le représentant de l'entité raciste sioniste en Palestine occupée a parlé de la paix et de la perspective sioniste de la paix, j'aimerais présenter à l'Assemblée notre propre conception de la paix. Ceux qui recherchent la paix devraient tenter de réunir les composantes de la paix.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je donne la parole au représentant d'Israël sur une motion d'ordre.

M. BEIN (Israël) (interprétation de l'anglais) : Les pays, aux Nations Unies, ont des noms. Israël n'a rien contre l'appellation de sioniste. Nous en sommes fiers. Les membres savent que le sionisme est un mouvement de libération dont un pays peut être fier. Nous n'avons pas été appelés par notre nom et je pense que le Président devrait rappeler que les pays aux Nations Unies ont des noms. Ils doivent être appelés par leur nom et non pas être traités d'entités. Je pourrais faire la même chose, je pourrais appeler la République arabe syrienne une entité terroriste, mais je préfère ne pas le faire.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Nous avons pris acte de la demande d'Israël et je demande au représentant de la République arabe syrienne d'en tenir compte.

M. SHAHEED (République arabe syrienne) (interprétation de l'arabe) : Je ne répondrai pas à ce que le représentant de l'entité sioniste a dit sous prétexte d'une motion d'ordre, et ceci pour une simple raison : le respect que nous vous portons.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je donne à nouveau la parole au représentant d'Israël sur une motion d'ordre.

M. BEIN (Israël) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, si j'ai bien compris, vous venez de demander au représentant de la République arabe syrienne d'utiliser le nom que portent les Etats aux Nations Unies. Il ne l'a pas fait. Il n'a pas tenu compte de votre demande.

La séance, suspendue à 20 h 5, est reprise à 20 h 6.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : J'aimerais reprendre ce que j'ai déjà dit. Je regrette que le représentant d'Israël ait encore interrompu le débat. Je pense que les délégations connaissent la pratique établie aux Nations Unies en ce qui concerne le nom des Etats. Dans l'intérêt d'une discussion sur le fond du problème, j'espère qu'il n'y aura pas d'autre interruption du débat.

Je demande au représentant de la République arabe syrienne de poursuivre sa déclaration.

M. SHAHEED (République arabe syrienne) (interprétation de l'arabe) : Une fois encore j'aimerais confirmer que par respect pour vous, Monsieur le Président, je ne ferai pas d'observation sur les motions d'ordre soulevées par le représentant de l'entité sioniste en Palestine occupée pour revendiquer le droit de parler. Je ne lui répondrai pas par respect pour vous et pour ceux qui assistent à cette séance.

Permettez-moi de poursuivre ma déclaration et de présenter la notion de paix telle que mon pays la voit et qui est totalement opposée à la conception raciste sioniste que nous avons toujours rejetée et que nous rejeterons toujours car cette conception ne se fonde pas sur les principes du droit et de la justice et ne restaure pas les droits de ceux dont la terre a été usurpée.

Ceux qui cherchent à établir la paix doivent trouver quelles sont ses composantes. Ceux qui désirent établir la paix doivent connaître tous les facteurs qui conduisent à la paix. Ces facteurs ne sont ni l'expansion, ni la destruction, ni le refus des droits des peuples. La paix possède des facteurs objectifs. S'ils sont créés, la paix, en retour, sera établie. Autrement, parler de la paix serait futile. Tant que ces facteurs objectifs ne sont pas établis, parler de paix ne sera qu'une falsification et une tromperie. Parmi ces facteurs objectifs, l'un d'entre eux est primordial. Il s'agit de l'élimination de toutes les formes d'agression et de l'engagement envers la Charte des Nations Unies et les normes internationales. L'évolution ...

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Le représentant de la République arabe syrienne a utilisé les cinq minutes qui lui étaient attribuées.

Je donne la parole au représentant de la République islamique d'Iran qui désire exercer pour la deuxième fois son droit de réponse.

M. HOSSEINI (République islamique d'Iran) (interprétation de l'anglais) : Nous pensons que la présence du régime cancéreux sioniste va à l'encontre de la paix dans notre région. La cause principale de l'instabilité et des troubles dans cette région est l'existence des occupants sionistes. C'est la raison principale. Le régime a été créé par la force, il a envoyé des milliers de Palestiniens dans des camps de réfugiés et maintenant il demande la paix et parle de paix. Cela nous rappelle l'histoire du voleur qui entre dans une maison avec effraction et dit après, "partageons les biens". Voilà la logique des représentants de la non-entité sioniste.

Je crois que la base sioniste est un danger pour la paix et la sécurité, non seulement au Moyen-Orient, mais dans le monde entier. Comme je l'ai dit tout à l'heure, nous croyons que la paix ne peut être rétablie au Moyen-Orient que par la reconnaissance du droit inaliénable du peuple palestinien de créer son propre Etat indépendant sur la terre de Palestine tout entière.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je donne la parole au représentant d'Israël qui désire exercer son droit de réponse pour la deuxième fois.

M. BEIN (Israël) (interprétation de l'anglais) : Je désire uniquement répéter ceci : j'espère que vous avez écouté le représentant de l'Iran. Il vient de demander l'élimination de l'Etat d'Israël pour créer un autre Etat sur l'ensemble du territoire de la Palestine. Voilà à quoi se résume le conflit du Moyen-Orient. Nous demandons la paix, ils demandent l'élimination.

La séance est levée à 20 h 10.